



Rapport Annuel 2015

SANTE

BIOLOGIE

IMAGERIE

Medasys accompagne la Performance,
la Qualité et l'Innovation des
Etablissements de Santé

Sommaire

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE | 6 |
| 2. | RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE | 7 |
| 2.1 | ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2015 | 7 |
| 2.2 | COMPTES CONSOLIDES | 8 |
| 2.2.1 | Résultats consolidés | 8 |
| 2.2.2 | Etat de la situation financière consolidée | 8 |
| 2.3 | COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA | 8 |
| 2.3.1 | Compte de résultat | 8 |
| 2.3.2 | Bilan | 8 |
| 2.3.3 | Délais de paiement des fournisseurs et des clients | 9 |
| 2.3.4 | Dividendes | 9 |
| 2.3.5 | Inventaire des valeurs mobilières | 9 |
| 2.3.6 | Affectation du résultat de Medasys S.A. | 9 |
| 2.3.7 | Résultats des cinq derniers exercices | 9 |
| 2.4 | COMPTES ANNUELS DES FILIALES | 9 |
| 2.5 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES | 10 |
| 2.6 | ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | 10 |
| 2.7 | RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE | 10 |
| 2.7.1 | Informations sociales | 10 |
| 2.7.2 | Organisation du temps de travail/Temps partiels/Heures supplémentaires | 11 |
| 2.7.3 | Relations sociales | 11 |
| 2.7.4 | Santé sécurité | 11 |
| 2.7.5 | Formation | 11 |
| 2.7.6 | Egalité de traitement – Non discrimination – Responsabilité Sociale | 11 |
| 2.7.7 | Autres thématiques sociétales | 12 |
| 2.7.8 | Risques industriels et liés à l'environnement | 12 |
| 2.7.9 | Responsabilité environnementale | 12 |
| 2.7.10 | Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | 13 |
| 2.7.11 | Actions de sponsoring | 14 |
| 2.7.12 | Sous-traitance et fournisseurs | 14 |
| 2.8 | FACTEURS DE RISQUES | 14 |
| 2.9 | CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE | 15 |
| 2.9.1 | Répartition du capital et droits de vote | 15 |
| 2.9.2 | Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2015 | 15 |
| 2.9.3 | Marché des titres de la société | 16 |
| 2.9.4 | Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions | 16 |
| 2.9.5 | Délégation en matière d'augmentation de capital | 17 |
| 2.10 | GOUVERNANCE | 18 |
| 2.10.1 | Composition des organes de direction, de surveillance et d'administration | 18 |
| 2.10.2 | Fonctionnement des organes de direction, de surveillance et d'administration | 18 |
| 2.10.3 | Intérêts des dirigeants | 19 |



| | | |
|-----------|--|-----------|
| 2.10.4 | <i>Schémas d'intéressement du personnel</i> | 19 |
| 2.10.5 | <i>Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants</i> | 20 |
| 2.11 | RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES | 20 |
| 2.12 | CONVENTIONS REGLEMENTEES | 20 |
| 2.13 | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 20 |
| 2.14 | ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL | 21 |
| 2.15 | ATTESTATION DE PRESENCE ET D'AVIS DE SINCERITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION | 22 |
| 3. | ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2016 | 24 |
| 4. | ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015 | 27 |
| 4.1 | COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 27 |
| 4.2 | ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE | 27 |
| 4.3 | ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE | 28 |
| 4.4 | TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES | 29 |
| 4.5 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES | 30 |
| 4.6 | ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES | 31 |
| 4.6.1 | <i>Faits significatifs de l'exercice</i> | 31 |
| 4.6.2 | <i>Règles et méthodes comptables</i> | 31 |
| 4.6.3 | <i>Périmètre de consolidation</i> | 37 |
| 4.6.4 | <i>Information sectorielle</i> | 37 |
| 4.6.5 | <i>Notes relatives à l'état du résultat global consolidé</i> | 38 |
| 4.6.6 | <i>Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée</i> | 39 |
| 4.6.7 | <i>Transactions avec les parties liées</i> | 46 |
| 4.6.8 | <i>Engagements hors bilan</i> | 47 |
| 4.6.9 | <i>Evénements postérieurs à la clôture</i> | 48 |
| 4.7 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES | 49 |
| 5. | ETATS FINANCIERS SOCIAUX | 52 |
| 5.1 | BILAN | 52 |
| 5.2 | COMPTE DE RESULTAT | 53 |
| 5.3 | ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS | 54 |
| 5.3.1 | <i>Faits significatifs de l'exercice</i> | 54 |
| 5.3.2 | <i>Règles et méthodes comptables</i> | 54 |
| 5.3.3 | <i>Filiales et participations</i> | 58 |
| 5.3.4 | <i>Notes sur le bilan</i> | 59 |
| 5.3.5 | <i>Notes sur le compte de résultat</i> | 63 |
| 5.4 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 68 |
| 5.5 | RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES | 70 |
| | CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE | 70 |
| | CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE | 72 |
| 5.6 | RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX | 74 |
| 5.7 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE | 80 |



1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

Avec un résultat net revenant au Groupe de -0,90 M€ en 2015, l'objectif n'a clairement pas été atteint et s'est détérioré comparé au résultat de +1,35 M€ de 2014. Ce résultat est la conséquence d'un chiffre d'affaires en baisse de 11,7 % comparé à celui de l'année 2014. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015 s'établit à 20,94 M€. La cause principale de ce chiffre d'affaires inférieur est liée à la situation conjoncturelle dans laquelle se trouve le secteur hospitalier public en France (que nous détailleront davantage dans ce rapport) et qui a pleinement impacté le chiffre d'affaires 2015 du Groupe Medasys avec une baisse de 21,5% de l'activité France comparée à l'année précédente.

Il me semble important de mentionner les points suivants relatifs au chiffre d'affaires et à la marge de l'année 2015:

- Le chiffre d'affaires en dehors de la France est en progression de 70 %, tendance continue à la hausse qui se poursuivra en 2016.
- Fort de son importante base installée, le chiffre d'affaires 2015 généré par la maintenance a progressé de plus de 9 % en montant et représente désormais 38,5 % du chiffre d'affaires.
- Il est à noter également le taux de marge brute de 93% qui reste à un niveau excellent et qui progresse même par rapport aux années précédentes.

Dans la situation actuelle du marché, Medasys a pu compter sur l'appui du groupe NoemaLife avec une vision long-terme et des moyens financiers qui permettent au Groupe d'asseoir son développement stratégique en France et à l'International, tout en poursuivant l'enrichissement de son offre Produit afin de proposer des applications innovantes en phase avec les attentes de nos clients. C'est ainsi que NoemaLife a souscrit majoritairement à l'augmentation de capital intervenue le 28 décembre 2015 pour 5 M€ dont 3 M€ versés en numéraire.

Il reste bien sûr nécessaire d'adapter les coûts et les ressources de Medasys à la demande, ce que le Directoire s'emploie à faire au quotidien.

Les retards constatés en France en 2015 impacteront aussi l'année 2016

Le niveau de chiffre d'affaires de Medasys en France en 2015 était directement lié au nombre d'appels d'offres soumis dans le secteur public de la santé. Le nombre d'appels d'offres en 2015 en relation avec l'activité du Groupe a baissé de 70%. Pour 2016, nous nous attendons à un niveau similaire à celui de 2015.

A cela deux raisons :

- Le report du vote de la Loi « Santé » (intervenu en décembre 2015) qui contient les mesures sur les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). La constitution de ces groupements étant un préalable aux retombées positives de cette Loi pour Medasys.
- Le report du dossier de financement de la plateforme GTI à 2017 dans le contexte de regroupement régional (Midi-Pyrénées + Languedoc Roussillon).

L'innovation est notre moteur

La proximité des besoins de ses clients ainsi que le développement de modules hautement spécialisés en coopération avec des instituts et médecins reconnus, caractérisent les principes majeurs de fonctionnement de Medasys.

C'est pourquoi Medasys poursuit ses investissements en R&D en développant des « usages » innovants autour des plateformes de services.

Parallèlement, Medasys a lancé des nouveaux modules finalisant ainsi son offre fonctionnelle, entre autre dans le domaine de la chimiothérapie en collaboration avec l'Institut Gustave Roussy, l'Hospitalisation A Domicile (HAD), la réanimation et l'Archivage électronique.

Je vous remercie de votre confiance et de votre participation aux votes, lors de l'assemblée ou par correspondance, mais également de votre soutien pour le développement de Medasys.

Florence Hofmann

Présidente du Conseil de Surveillance

Le 15 mars 2016

2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

2.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015 s'établit à 20 943 k€ à comparer à 23 720 k€ en 2014. Ce retrait de 11,7 % par rapport à l'année dernière s'explique par la faible activité du marché national avec un chiffre d'affaires en baisse de 21 % sur la France. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, très peu d'appels d'offres ont été lancés au cours de l'année 2015.

L'export a toutefois permis de limiter l'impact de cette baisse. Le chiffre d'affaires réalisé sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient est en progression importante de 91 % s'établissant ainsi à 2 000 k€.

Parmi les événements significatifs de l'année 2015 :

En France, dans un contexte difficile, Medasys S.A. a renforcé son activité sur sa base installée avec une progression du chiffre d'affaires de 8 % pour les commandes de fonctionnalités additionnelles et de 14 % pour la maintenance. Medasys a par ailleurs poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Au niveau de sa gamme de produits, Medasys a finalisé le module DxSMA (Small Media Access) qui est un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient. Medasys a également connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Dans le prolongement de cette application, Medasys et Doctolib ont signé un partenariat portant sur le développement d'une offre intégrée afin de proposer un service complet de gestion des rendez-vous médicaux en ligne, avec à ce jour plus de 6 000 praticiens utilisateurs. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD. De même notre module DxSMA (Small Media Access) s'avère être un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient.

Le 15 Avril 2015, **HIMSS Europe** (Healthcare Information and Management Systems Society) a lancé en collaboration avec Medasys et le CHRU de Montpellier la communauté « HIMSS French eHealth Exchange » (FEE), première communauté d'échange francophone permettant aux professionnels de santé de débattre des solutions SIH au niveau mondial et du positionnement de la francophonie dans le système de certification EMRAM. Afin de démontrer notre implication forte, Medasys est Membre Platine et Frédéric Vaillant, Président du Directoire de Medasys est nommé Vice-Président du HIMSS French eHealth Exchange (FEE). HIMSS FEE a connu son premier événement à Montpellier les 4 et 5 juin dernier, a été un succès international, avec près de 120 personnes présentes.

En mai dernier, Medasys a présenté plusieurs **solutions innovantes** à l'occasion du salon HEALTH-IT EXPO (HIT) 2015. Parmi les nouveautés, citons :

- ✓ Sa solution de services sécurisés de santé DxCare ShareIT, permettant une communication complète entre la ville et l'hôpital en mettant le patient au cœur du système,
- ✓ Le lancement de sa plateforme innovante de Gestion Transversale et Intégrée de l'Information en Santé (GTIS) positionnant Medasys en tant qu'opérateur de services de santé,
- ✓ Ses dernières applications mobiles destinées aux professionnels du monde médical, permettant la dictée numérique, la prise de photos et la saisie d'informations structurées, sur smartphone,
- ✓ Les avancées fonctionnelles de la suite DxCare au travers des nouvelles briques Réanimation et Chimiothérapie,
- ✓ les nouveautés de DxCare 7.7 intégrant les exigences liées à la certification LAP (Logiciel d'Aide à la Prescription).

Au Benelux, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal). Le 15 décembre 2015, le Centre Hospitalier du Nord a choisi DxCare marquant ainsi le premier succès de Medasys au Luxembourg. Ce projet très ambitieux prévoit un déploiement de l'ensemble du périmètre DxCare sur une période de 14 mois. Le plan de déploiement comprend également l'implémentation de notre solution de gestion de laboratoires, DxLab.

Au Maroc, la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zaid a opté pour notre solution Dx Care pour équiper son premier Hôpital de Casablanca. Medasys a également remporté fin 2015 deux cliniques d'oncologie privées en Algérie portant sur l'implémentation de DxCare associé à notre module DxChimio.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de **l'opération d'augmentation de capital** décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A.. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S.A. est porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 17 décembre 2015. Il prévoit l'apurement de la dette en principal de 1 297 k€ par remboursement en 13 mensualités à compter du 30 décembre 2015.



2.2 COMPTES CONSOLIDES

2.2.1 RESULTATS CONSOLIDES

| (€'000) | 31.12.15 (12 mois) | 31.12.14 (12 mois) |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | retraité (1) | |
| Chiffre d'affaires | 20 943 | 23 720 |
| Marge brute | 93% | 92% |
| Résultat opérationnel courant | <439> | 1 651 |
| Dépréciation du Goodwill | <150> | |
| Résultat opérationnel | <589> | 1 651 |
| Résultat net revenant au Groupe | <903> | 1 352 |

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21

Le Groupe a enregistré en 2015, un chiffre d'affaires consolidé de 20 943 k€ contre 23 720 k€ en 2014.

2.2.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| (€'000) | Actif | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---------|--------------------------|--------------------|---------------|
| | | retraité(1) | |
| | Actif non courant | 17 282 | 14 671 |
| | dont Immobilisations | 7 867 | 7 175 |
| | dont Ecart d'acquisition | 5 648 | 5 798 |
| | Actif courant | 28 528 | 26 260 |
| | dont Trésorerie | 3 982 | 1 323 |
| | Total | 45 810 | 40 931 |

| (€'000) | Passif | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---------|---------------------------|---------------|---------------|
| | Capitaux propres | 19 774 | 15 152 |
| | dont Résultat | -903 | 1 352 |
| | Passif non courant | 7 015 | 4 932 |
| | Passif courant | 19 021 | 20 847 |
| | dont Dette financ. <1 an | 3 621 | 4 320 |
| | Total | 45 810 | 40 931 |

1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21

L'augmentation de capital a permis d'accroître les fonds propres du Groupe pour les porter à 19 774 k€ et a contribué à l'amélioration de la trésorerie nette. L'augmentation de capital a été comptabilisée pour un montant net des frais liés à l'opération qui représentent 201 k€.

L'endettement financier net s'établit à 4 338 k€ contre 5 693 k€ au 31 décembre 2014. Il est à noter que l'augmentation de l'endettement financier brut est principalement due au financement du CIR et aux quatre prêts moyen-terme souscrits au cours de l'exercice pour un montant de 1 450 k€. Le compte courant de la société mère NoemaLife qui s'établissait au 31 décembre 2014 à 698 k€ a été soldé par la compensation de créances de 2 000 k€ intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

| €'000 | 31.12.15 | Variation | 31.12.14 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 982 | 2 659 | 1 323 |
| Concours bancaires | <256> | 811 | <1 067> |
| Crédits spot | <1 720> | <158> | <1 562> |
| Agios cours non échus | <17> | 3 | <20> |
| Trésorerie nette | 1 989 | 3 315 | <1 326> |
| Emprunts | <1 137> | <320> | <817> |
| Dettes de crédit bail | <128> | <15> | <113> |
| Dettes d'affacturage | <322> | <284> | <38> |
| Compte courant NoemaLife | <41> | 657 | <698> |
| Dettes sur acquisition de sociétés | 0 | 5 | <5> |
| Endettement financier brut à moins d'un an | <1 628> | 43 | <1 671> |
| Emprunts | <2 773> | <196> | <2 577> |
| Financement des crédits d'impôt | <1 824> | <1 824> | 0 |
| Dettes de crédit bail | <102> | 17 | <119> |
| Endettement financier brut à plus d'un an | <4 699> | <2 003> | <2 696> |
| Endettement financier brut | <6 327> | <1 960> | <4 367> |
| Endettement financier net | <4 338> | 1 355 | <5 693> |

2.3 COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA

2.3.1 COMPTE DE RESULTAT

| (€'000) | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--------------------------------------|----------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 18 535 | 21 355 |
| Total des produits d'exploitation | 22 483 | 24 763 |
| Achats consommés | 117 | 264 |
| Autres achats et charges externes | 5 685 | 5 698 |
| Impôts | 656 | 637 |
| Charges de personnel | 14 133 | 14 351 |
| Dotations aux amort. et provisions | 3 545 | 3 455 |
| Résultat d'exploitation | <1 653> | 358 |
| Résultat financier | <363> | <215> |
| Résultat courant avant impôts | <2 016> | 143 |
| Résultat exceptionnel | <155> | <108> |
| Impôt sur les bénéfices | 1 257 | 1 229 |
| Résultat net | <914> | 1 264 |

Le chiffre d'affaires de Medasys S.A. est de 18 535 k€ en 2015 contre 21 355 k€ en 2014 soit une baisse de 13,2 %.

Les produits d'exploitation de 22 483 k€ comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 866 k€.

Les autres achats et charges externes sont stables s'élevant à 5 685 k€ en 2015 contre 5 698 k€ en 2014.

Les charges de personnel s'établissent à 14 133k€ en 2015 à comparer à 14 351 k€ en 2014. Cette baisse est due essentiellement à la baisse des provisions pour primes liées aux résultats.

Après constatation d'une dotation aux amortissements et aux provisions de 3 545 k€, la perte d'exploitation s'établit à <1 653> k€ par rapport à un bénéfice de 358 k€ en 2014.

Le résultat financier 2015 s'élève à <363> k€. Il était de <215> k€ en 2014.

Le résultat net au 31 décembre 2015 correspond à une perte de 914 k€ à comparer à un bénéfice de 1 264 k€ à fin décembre 2014.

2.3.2 BILAN

| (€'000) | Actif | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---------|---------------------------|---------------|---------------|
| | Actif immobilisé | 12 224 | 11 495 |
| | Stocks et en-cours | 116 | 116 |
| | Clients & autres créances | 26 026 | 24 621 |
| | Disponibilités | 3 807 | 1 275 |
| | Comptes de régularisation | 280 | 348 |
| | Total | 42 453 | 37 855 |

| (€'000) | Passif | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---------|-----------------------------|---------------|---------------|
| | Capitaux propres | 19 816 | 15 280 |
| | Avances conditionnées | 300 | 167 |
| | Provisions | 85 | 104 |
| | Dettes financières | 7 601 | 5 784 |
| | Fournisseurs | 3 143 | 3 286 |
| | Dettes fiscales et sociales | 9 353 | 9 403 |
| | Autres dettes | 1 276 | 2 802 |
| | Comptes de régularisation | 879 | 1 029 |
| | Total | 42 453 | 37 855 |

Il n'a pas été enregistré de dépenses et de charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2015.



2.3.3 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

| (€'000) | Total | Echu à la clôture | de 0 à 30 jours | de 31 à 60 jours | à plus de 60 jours |
|-------------------|--------------|-------------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Fournisseurs | 1 145 | 752 | 233 | 58 | 102 |
| Effets à payer | 104 | 0 | 0 | 104 | 0 |
| Total 2015 | 1 249 | 752 | 233 | 162 | 102 |
| Total 2014 | 1 961 | 1 270 | 353 | 230 | 108 |

Les créances « clients » au 31 décembre se répartissent par échéance comme suit :

| (€'000) | Total | Echu à la clôture | de 0 à 30 jours | de 31 à 60 jours |
|-------------------|--------------|-------------------|-----------------|------------------|
| Clients | 2 711 | 1 751 | 590 | 370 |
| Clients douteux | 87 | 87 | 0 | 0 |
| Total 2015 | 2 798 | 1 838 | 590 | 370 |
| Total 2014 | 2 095 | 1 257 | 241 | 597 |

2.3.7 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| (€'000) | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 7 273 | 7 273 | 7 284 | 7 375 | 11 086 |
| Nombre d'actions ordinaires | 25 423 328 | 25 423 328 | 25 459 936 | 25 779 313 | 38 751 262 |
| Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options | 2 524 562 | 2 524 562 | 1 889 112 | 1 252 559 | |
| Opérations et résultats, effectifs | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 16 322 | 21 695 | 21 027 | 21 355 | 18 535 |
| Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions | <448> | 3 108 | 3 692 | 3 263 | 1 531 |
| Impôt sur les bénéfices | <1 484> | <1 093> | <1 262> | <1 229> | <1 257> |
| Dotations et reprises aux amortissements et provisions | 3 885 | 4 433 | 4 387 | 3 228 | 3 702 |
| Résultat net | <2 849> | <232> | 567 | 1 264 | <914> |
| Montant des bénéfices distribués | - | - | - | - | - |
| Résultats des opérations par action (€) | | | | | |
| Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions | 0,04 | 0,17 | 0,19 | 0,17 | 0,07 |
| Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions | <0,11> | <0,01> | 0,02 | 0,05 | <0,02> |
| Dividende attribué | - | - | - | - | - |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen (en nb. des salariés) | 175 | 181 | 168 | 188 | 181 |
| Masse salariale | 9 469 | 9 618 | 9 214 | 10 095 | 9 821 |
| Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...) | 4 134 | 4 240 | 3 947 | 4 256 | 4 312 |

2.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES

Mega-Bus

Le chiffre d'affaires de Mega-Bus en 2015 est de 1 343 k€ contre 1 497 k€ en 2014. Ce retrait de 10 % s'explique principalement par la baisse des revenus de maintenance. La perte d'exploitation de l'exercice 2015 s'établit à 66 k€ contre 170 k€ à fin décembre 2014. Après une reprise de provision exceptionnelle de 68 k€, le bénéfice net ressort à 5 k€.

Mexys (Belgique)

A fin décembre 2015, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 752 k€ à comparer à 1 421 k€ en 2014. L'augmentation du chiffre d'affaires en 2015, s'explique notamment par la participation de Mexys au projet de déploiement de DxCare au CH de Seraing pour lequel Mexys réalise des prestations de service d'intégration et de vente directe de matériels. Le bénéfice d'exploitation fin décembre 2015 s'établit à 124 k€ contre une perte d'exploitation de 39 k€ en 2014. A fin décembre 2015 le bénéfice net est de 49 k€.

2.3.4 DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

2.3.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 5.3.6.6.1 comptes annuels du présent rapport.

2.3.6 AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDASYS S.A.

il sera proposé l'Assemblée Générale du 26 mai 2016, d'affecter la perte de l'exercice 2015 s'élevant à 914 093,25 euros au compte report à nouveau.

MedHealth Maroc

MedHealth Maroc a enregistré un chiffre d'affaires de 74 k€ au cours de l'exercice 2015 contre 15 k€ en 2014. Le bénéfice net fin décembre 2015 s'établit à 6 k€. Notre filiale marocaine, avec ses deux salariés, a contribué à la réalisation de prestations de services au titre du contrat signé avec les services de santé des Forces Armées Royales du Maroc ainsi que pour le contrat de l'Hôtel Dieu de France au Liban.

Medasys (Japon)

Le chiffre d'affaires de Medasys Japon en 2015 s'établit à 153 k€. Il était de 219 k€ en 2014. A fin décembre 2015, le résultat net de Medasys Japon s'établit à <38> k€, Il était de <43> k€ à fin décembre 2014. Medasys Japon a été cédée le 1^{er} janvier 2016 pour un yen et ne fait plus partie du périmètre de consolidation à partir de cette date.

Medasys Africa (Algérie)

Le 2 juillet 2013, le capital social a été appelé et libéré à hauteur de 50%. La société est toujours en cours d'immatriculation.



2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

En tant qu'actionnaire majoritaire et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société NoemaLife en 2015 se présentent comme suit :

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|--------------------|----------------------|
| Dettes financières | <41> | <698> |
| Créances clients et comptes rattachés | 312 | 369 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | <600> | <899> |
| Total de la dette du Groupe Medasys | <329> | <1 228> |
| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
| Achats et autres charges externes | <540> | <391> |
| Chiffre d'affaires | 140 | 237 |
| Charges financières | <39> | <32> |
| Impact sur le résultat du Groupe Medasys | <439> | <186> |

Le compte courant de la société mère NoemaLife qui s'établissait au 31 décembre 2014 à 698 k€ a été soldé par la compensation de créances de 2 000 k€ intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

- les autres opérations

Au cours de l'exercice 2015, Medasys a confié une mission ponctuelle à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts. Le montant de la mission est de 13 800 euros et porte sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de notre plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

En 2015, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

2.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les principaux axes de développement 2015 concernent :

- le module de facturation
- l'adaptation de nos solutions aux marchés export,
- la plateforme de services et les usages associés (mobilité).

Les frais de développement comprennent les charges directes de salaires et de sous-traitance. Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 4 143 k€ à comparer à 3 623 k€ en 2014. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2015 s'établissent à 1 256 k€, à comparer à 1 334 k€ en 2014. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des

subventions correspondants s'élèvent à 3 573 k€ en 2015 contre 3 400 k€ en 2014. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 262 k€ en 2015 contre 1 397 k€ en 2014. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 312 k€ contre 2 003 k€ en 2014.

2.7 RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE

Le groupe Medasys poursuit son développement pour continuer à être le leader des éditeurs de logiciels médicaux.

L'établissement de ce rapport a été réalisé conformément aux demandes de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les origines et consolidations des données sont les suivantes :

- indicateurs sociaux : les données relatives à ces indicateurs ont été extraites des logiciels de paie des entreprises françaises du Groupe Medasys. Les données des filiales non françaises sont issues du reporting des départements qui en ont la charge dans les diverses entités du Groupe,

- indicateurs environnementaux : ces données couvrent le périmètre Français et notamment les locaux situés en Ile de France. Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du présent rapport,

- indicateurs sociétaux : les données relatives aux partenariats et aux actions sociétales ont été transmises par la Direction de la Communication et de la Qualité.

L'Entreprise a utilisé un référentiel interne défini en fonction de son activité, disponible au siège sur demande.

2.7.1 INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe (hors les filiales Medasys Japon et Medhealth Maroc peu significatives et hors mandataires sociaux) est composé comme suit :

- répartition Hommes/femmes :

| Année | 2015 | 2014 | 2013 |
|---------------|------|------|------|
| Hommes | 139 | 144 | 143 |
| Femmes | 68 | 64 | 59 |
| Total | 207 | 208 | 202 |

- décomposition par filiale et par zone géographique :

| | MEDASYS France | MEGABUS France | MEXYS Belgique |
|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Hommes | 119 | 11 | 9 |
| Femmes | 63 | 4 | 1 |
| Total | 182 | 15 | 10 |

- répartition par catégorie sur le périmètre Français :

| | MEDASYS France | MEGABUS France |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cadres | 161 | 7 |
| Non cadres | 21 | 8 |
| Total | 182 | 15 |

- répartition par âge sur le périmètre Français :

| | MEDASYS France | MEGABUS France | Total |
|----------------|-------------------|-------------------|-------|
| < 30 ans | 45 | 1 | 46 |
| de 31 à 40 ans | 52 | 5 | 57 |
| de 41 à 50 ans | 53 | 2 | 55 |
| >51 ans | 32 | 7 | 39 |
| Total | 182 | 15 | 197 |

En 2015, le Groupe a embauché en France 25 collaborateurs en CDI. Il y a eu 1 licenciement en 2015.

Le total des rémunérations de base du Groupe versé en France sur l'année 2015 a augmenté de 3,02% par rapport à 2014.

| (En euros) | Salaire moyen 2015 | Salaire moyen 2014 | Salaire moyen 2013 |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Cadre | 4050 | 4054 | 4034 |
| Non cadre | 2219 | 2242 | 2240 |

La variation des salaires moyen entre 2015 et 2014 s'explique par les entrées/sorties.

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2015 a légèrement baissé, elle s'établit à 40 ans contre 42 ans en 2014. L'ancienneté moyenne reste constante à 9 ans.

2.7.2 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL/TEMPS PARTIELS/HEURES SUPPLEMENTAIRES

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de l'accord RTT de Medasys S.A..

En France, dans le Groupe, 13 collaborateurs sont employés à temps partiel choisi, soit environ 6 % des effectifs de 2015, pourcentage constant par rapport à l'année dernière. Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs pour concilier leur vie privée et professionnelle.

Le taux d'absentéisme du groupe est de 2,4 % en 2015, taux qui a nettement baissé par rapport à l'année dernière. Les salariés hommes devenus père ont tous pris la totalité de leur congé paternité.

2.7.3 RELATIONS SOCIALES

L'année 2015 a été marquée par le renouvellement des instances représentatives de Medasys S.A.. Pour la première fois et dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les élections de la Délégation Unique du Personnel (D.U.P.) ont été réalisées par voie électronique. Medasys S.A. dispose d'une D.U.P. composée d'un collège unique de 8 titulaires et de 8 suppléants. Les titulaires sont nommés pour une durée de 4 ans. La Direction organise des réunions mensuelles avec la D.U.P.. Depuis 3 ans, il y a eu 5 accords signés avec les organisations syndicales, notamment, un accord relatif à l'emploi des seniors, la mise à disposition d'un délégué syndical et l'expérimentation du télétravail.

Par ailleurs, le CHSCT a été également renouvelé pour deux ans. Composé de 3 membres, le CHSCT se réunit trimestriellement. Le CHSCT fait parti de la Commission de l'expérimentation du télétravail qui a donné lieu à un accord.

Medasys S.A. verse au titre du budget œuvres sociales, un montant annuel légal correspondant à 0,20% de la masse salariale. Un montant identique est versé au titre du budget de fonctionnement.

2.7.4 SANTE SECURITE

Le siège social se situe dans un immeuble de Grande hauteur ce qui implique la constitution d'un groupe de référents de sécurité locaux, constitués par des salariés bénévoles. Chaque référent de sécurité a été formé aux techniques d'évacuation.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée au bien être des salariés avec l'aménagement d'un demi-plateau supplémentaire composé de mini-open space et de bureaux.

Medasys continue à concentrer ses efforts pour réduire le risque routier : limitation des déplacements en voiture en privilégiant les autres moyens de locomotion (train, avions), une deuxième salle de visioconférence est mise à disposition, expérimentation du télétravail. Un accord d'expérimentation de télétravail a été signé avec les organisations syndicales pour un démarrage le 01 avril 2015. Une commission de télétravail a été créée avec les organisations syndicales, membre du CHSCT et de la délégation du personnel. Elle se réunit régulièrement pour faire un point sur l'expérimentation. Au 31 décembre 2015, on compte 15 télétravailleurs pour cette expérimentation. Ce nouveau mode d'organisation semble positif, la Commission de Télétravail a toutefois décidé de poursuivre cette période d'expérimentation sur 2016 pour deux raisons principales : de nombreuses demandes de télétravail ont été formulées sur le dernier trimestre 2015 et le retour d'expérience sur un cycle de travail annuel n'a pas pu être observé, d'autre part certains problèmes techniques engendrés par le travail à distance doivent être résolus. Ce dispositif permet de répondre à la demande des salariés, notamment pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Conformément au bilan annuel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail transmis au CHSCT, il y a eu 2 accidents de trajet dont 1 avec 18 jours d'arrêt de travail, et l'autre avec 2 jours. Il y a 1 mi-temps thérapeutique sur l'année 2015.

Le Groupe veille à la qualité de l'environnement de travail de ses collaborateurs, ainsi, à Clamart, ces derniers peuvent accéder à des services tels que la conciergerie et la salle de sport. Par ailleurs, une sensibilisation a été effectuée à l'ensemble du personnel par notre équipe Green sur les bonnes pratiques liées à l'environnement.

2.7.5 FORMATION

Dans le cadre du développement stratégique du Groupe, la formation reste un atout incontournable pour maintenir sa position sur le marché de l'édition de logiciel. Le Groupe a axé en 2015 ses formations sur le développement des compétences techniques. Un service R&D a testé une méthode de développement agile dite « scrum » qui pourra être élargie à l'ensemble des services R&D ultérieurement en cas de succès. De plus en 2015, le nombre d'heures consacré à la formation pour le Groupe en France s'établit à 2 145 Heures à comparer à 2 529 heures en 2014. Cette légère diminution résulte de la baisse des formations internes. Les formations externes ont elles nettement augmenté avec 1512 heures en 2015 contre 1057 heures en 2014.

Par ailleurs, Medasys S.A. encourage la mobilité interne au sein du Groupe et, quelques salariés ont bénéficié de ce dispositif.

2.7.6 EGALITE DE TRAITEMENT – NON DISCRIMINATION – RESPONSABILITE SOCIALE

Aucun accord collectif relatif à l'emploi et au maintien des personnes handicapées n'a été signé avec les organisations syndicales. Le Groupe mène toutefois une politique active sur ce sujet et continue ses relations avec les organismes qui visent à promouvoir l'accès des Travailleurs handicapés (exemple : Cap Emploi). Medasys a soutenu financièrement des structures protégées et/ou adaptées valorisant l'emploi des travailleurs handicapés : Loxy, ateliers protégés l'aiguillon, Menhirs. Les prestations sont essentiellement des prestations



de fournitures ou de services. Medasys S.A. poursuit son action en soutenant financièrement l'association AFIPPH promouvant la formation des travailleurs handicapés.

Medasys veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination.

Les Principes de responsabilité sociale de l'entreprise ont pour fondement la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

2.7.7 AUTRES THEMATIQUES SOCIETALES

Compte tenu de l'activité et de l'implantation géographique du Groupe, les impacts en matière de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas significatifs.

Au vu de la taille du Groupe et de sa localisation principale sur le sol français, Medasys n'a pas engagé d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme ou d'action visant à lutter contre le travail forcé ou contre le travail des enfants.

Dans le cadre des opérations export, Medasys respecte les lois et conventions relatives à la lutte contre la corruption ou par la convention relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Cet engagement est pris avec la Coface.

2.7.8 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités :

- une grande partie de ses actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur les plans industriels et environnementaux;

- aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejets ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ni ne répond aux critères de la directive SEVESO ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement);

- le Groupe n'estime pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme;

- les activités de Medasys n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité, et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptible de gêner le voisinage. En outre, le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2015. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans les comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

2.7.9 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Politique générale en matière environnementale

Malgré le faible impact environnemental de son activité, le Groupe a pris volontairement des mesures pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. En effet, la mise en place d'une démarche de certification ISO 14001 a été initiée après une dizaine d'années de certification ISO 9001. La

démarche a démarré en octobre 2011, avec l'appui d'une consultante.

L'AFNOR a certifié conforme suivant la norme ISO 14001 (v 2004), le système de management environnemental de Medasys fin septembre 2012, l'audit ayant permis d'établir que le système de management environnemental mis en place par Medasys répondait à l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 (v 2004). L'audit de surveillance n°2 en février 2016 a conclu le système de management environnemental de Medasys conforme. Tous les points sensibles ont été levés. Deux points forts ont été notés par l'auditeur notamment sur la sensibilisation du personnel et du bon retour des appréciations.

La politique environnementale suit quatre principes d'actions majeurs :

- maîtriser notre consommation d'eau,
- maîtriser notre consommation d'électricité,
- maîtriser nos déchets (valorisation de nos déchets),
- réduire le nombre de déplacements professionnels

Démarche

Sur la base du volontariat, Medasys a constitué une équipe de salariés (la « Green Team ») afin de mener à bien un certain nombre d'actions environnementales : sensibilisation, mise en place d'actions...

La Green team est composée de référents volontaires et de la responsable qualité/environnement. Sa mission consiste à :

- veiller à la bonne mise en œuvre et à la bonne pratique des actions green,
- participer à des groupes de travail environnemental. Pour cela une réunion est planifiée une fois par mois,
- être l'interlocuteur relais des collaborateurs et du responsable qualité et environnement.

Ces acteurs ont pour principaux objectifs la sensibilisation auprès des équipes ainsi que la remontée de l'ensemble des informations nécessaires au maintien et à l'amélioration du Système de management de l'Environnement (SME).

Dans le cadre de ce SME des instances sont planifiées à intervalles réguliers : réunions green, audits internes, Revue de Direction et audit externe de suivi de certification.

Une action de sensibilisation sur notre démarche environnementale a été menée sur 2015 auprès de l'ensemble des salariés. Cette action a duré 4 jours et ils ont été évalués avec un QCM en fin de session.

Un questionnaire de satisfaction a été transmis à l'ensemble de ses collaborateurs et a obtenu un score de + 78 % de notes jugées satisfaisantes.

Cette sensibilisation est renforcée par la diffusion (site intranet, affiches dans les locaux, newsletters, etc.) des bonnes pratiques.

Ainsi Medasys est muni de nombreux moyens de communication tels que messagerie, intranet, site internet. Des newsletters sont envoyées à l'ensemble des collaborateurs afin de communiquer sur l'avancement de la démarche. Les documents SME sont accessibles sur le réseau intranet. Les objectifs sont clairement définis sur le site internet Medasys.

Utilisation durable des ressources

Medasys n'exerce pas d'activité de production industrielle. Son utilisation de ressources se limite donc aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

La principale matière première que la société consomme est le papier (imprimantes, photocopieurs, Marketing).

Les collaborateurs ont la possibilité d'imprimer en recto/verso et noir & blanc pour des impressions de travail (brouillons ou impressions à usage interne).

La consommation directe d'énergie de Medasys est celle du bâtiment pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, et les équipements de bureautique.

Les données sur la consommation d'eau, d'électricité ont pu être obtenues. Les consommations d'énergies concernent uniquement les consommations d'électricité. Les données reportées couvrent sur 12 mois au prorata de la surface occupée mais ne sont pas établies à fréquences constantes. Les données 2015 sont en cours de fiabilisation. Cependant, la sensibilisation sur les bonnes pratiques (éclairage, ordinateur) a été effectuée.

La principale source de consommation d'eau de Medasys est celle d'eaux sanitaires dans le bâtiment. L'ensemble du personnel est régulièrement sensibilisé par l'affichage des bonnes pratiques à tenir concernant la consommation d'eau dans les sanitaires. Les données sur la consommation d'eau sont très générales du fait de la co-location au sein de l'immeuble avec d'autres entreprises. Un logiciel de suivi de ces consommations, avait été mis en place par le propriétaire mais n'est pas exploitable sur 2015. Un suivi pourra être effectué sur 2016.

Aujourd'hui nous avons identifié comme impact le plus significatif les déplacements professionnels.

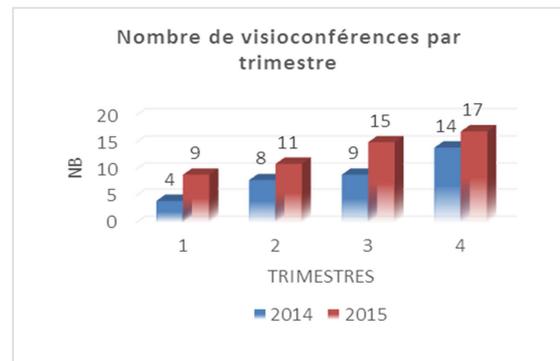
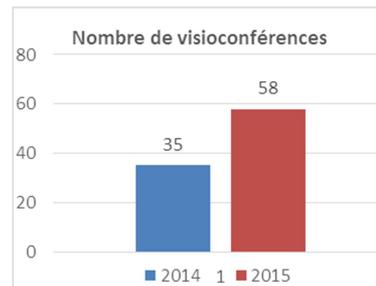
Medasys mène une politique de réduction des déplacements de son personnel en privilégiant les transports, le covoiturage. De plus une expérimentation sur le télétravail a été mise en place. Un suivi de l'émission de CO2 non consommé sera mis en place en 2016.

Le management des Gaz à Effet de Serre fait partie intégrante de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) qui prend en compte l'impact de l'entreprise sur son environnement et sur les sociétés.

Medasys a mis en place des actions consistant à :

- mettre à disposition de son personnel des outils de conférence téléphonique (visioconférence),
- permettre à certaine population le télétravail.

La cible sur les déplacements professionnels sur 2015 est l'augmentation du nombre de visioconférences. C'est ce que nous quantifions actuellement.



Le nombre de visioconférences est en nette progression chaque année. L'objectif était de 5%, il a été largement atteint avec 47% sur 2015.

Gestion des déchets

Concernant la maîtrise des déchets, la mise en place a été effectuée au sein de nos bureaux et plateforme. Ainsi le tri des déchets est effectif depuis mars 2015. Un suivi des tonnages de déchets pourra être effectué sur 2016. Celui-ci va nous permettre de suivre les économies effectuées.

En organisant le tri des déchets, le groupe valorise, préserve les ressources naturelles et réduit l'impact de ses activités sur l'environnement.

De manière générale, tous les matériels et autres déchets générés au cours de l'exercice de notre activité professionnelle sont réduits grâce à notre système de recyclage. En effet, les cartouches d'encre des copieurs et imprimantes, les piles et bouchons sont recyclés.

Afin de limiter l'utilisation de gobelets en plastique, le Groupe met à disposition de ses salariés des mugs pour la consommation de leurs boissons.

Afin de préserver la bio-diversité, les pratiques mises en œuvre au sein du nouveau bâtiment respectent les préconisations de gestion responsable en cohérence avec l'étude écologique réalisée en 2012.

De plus, une ruche est mise en place.

2.7.10 MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

Au bout de la chaîne des solutions Medasys se trouvent des patients. Aussi l'engagement de Medasys en matière de sécurité et qualité des soins n'est pas un vain mot. Les solutions Dossier Patient de Medasys sont certifiées ISO 13485 reconnaissant le logiciel comme un dispositif médical et fixant ainsi un cadre rigoureux en matière de sécurité patient.



Il a été fait le choix d'une méthode de gestion préventive qui va dans le sens du patient, de la qualité de sa prise en charge et d'une garantie de fiabilité pour les professionnels de santé. Ainsi, Medasys a mis en place une unité de Gestion des Circonstances Critiques qui intervient dès qu'une anomalie est signalée. Elle s'attache en premier lieu à vérifier qu'il s'agit ou non de circonstances critiques pouvant engendrer un risque patient. Si le risque est avéré, cette unité déclenche immédiatement la procédure d'alerte. Le client concerné est pris en charge par les équipes Medasys afin d'évaluer le périmètre du problème et les experts se concentrent sur la résolution dans les délais les plus courts possibles. Des mesures conservatoires sont alors étudiées au cas par cas.

C'est également dans cette logique, que Medasys travaille de concert avec le club utilisateurs DxCare. Ce dernier est impliqué en amont de la conception des solutions. Des groupes de travail constitués des clients expérimentés contribuent à la définition des besoins et exigences métier et aux évolutions de l'application. Les aspects règlementaires ainsi que les questions de fiabilité sont pris en compte. Avec plus d'une vingtaine de réunions par an, ces groupes de travail débouchent sur le développement de nouvelles fonctionnalités correspondant aux besoins des utilisateurs.

En outre, la qualité des solutions Medasys a depuis toujours été un point central et un attachement constant à améliorer les processus de qualification. Les moyens de disposer d'une unité de qualification toujours plus performante sont mis en œuvre. Ainsi, aux tests techniques réalisés par les développeurs, s'ajoutent ceux conduits par l'équipe de consultants. Ces collaborateurs régulièrement en contact avec les clients et donc parfaitement au fait de leurs problématiques effectuent notamment des tests fonctionnels en utilisant notamment une bibliothèque de scénarii enrichie à chaque nouvelle version.

2.7.11 ACTIONS DE SPONSORING

Le service marketing et communication a une démarche auprès de différentes associations sur son domaine. Ainsi avec l'association Sofgres (Société française de gestion des risques en établissement de santé), dont la société est adhérente depuis 2013, un dialogue régulier s'est instauré. Outre une contribution intellectuelle, Medasys a apporté une aide sous forme de sponsoring visant à aider l'association dans le cadre de l'une de ses réunions.

Nous avons fait appel pour les cartes de vœux en fin d'année à France-Madagascar et à Vœux Créatifs qui est au profit de la ligue contre le cancer.

Medasys s'engage de plusieurs manières pour améliorer la prise en charge des patients atteints du cancer et plus largement lutter contre cette maladie qui est la première cause de mortalité en France. Outre sa solution dédiée pour la chimiothérapie, Medasys a choisi d'apporter à travers ces cartes de vœux un soutien financier pour la recherche et la prise en charge patient.

2.7.12 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La démarche volontaire de Medasys pour obtenir la certification ISO 14001, a conduit à faire des choix de prestataires ayant eux aussi engagé une démarche environnementale.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble de nos fournisseurs afin de recenser les données relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), ce qui nous

permettra de privilégier les fournisseurs ayant une démarche environnementale.

C'est notamment le cas des prestataires œuvrant dans le domaine de la construction des stands ou de l'impression des brochures commerciales.

Avec plus de 15 salons par an dont 4 rendez-vous incontournables pour lesquels un stand est construit, il a semblé important de pouvoir s'appuyer sur des partenaires « green ». Ainsi en 2015, le stand HIT a été remonté quatre fois (HIT, JIB, SFAR, JFR) dans un souci d'éco responsabilité et les critères de choix du prestataire incluaient un volet environnemental important.

La conception du stand Medasys HIT a donc amené à l'utilisation maximale de matériaux à caractère environnemental, matériaux issus du recyclage et/ou recyclables :

- du bois contreplaqué type plysorol, certifié PEFC, issu de forêts gérées durablement, et de l'aggloméré issu de bois récupérés et déchiquetés sont utilisés ;
- pour les Impressions, des encres sans solvants ni adjuvants de fluidité nocifs à la santé sont utilisées ;
- l'utilisation d'ampoules basse consommation est privilégiée ;
- l'ensemble de la menuiserie sera remontée sur les prochains salons de l'année, une fois démontée, sa conception de fabrication pourra limiter son encombrement sur les phases de transport et de stockage ;
- elle sera ensuite transformée en caisses de transport ou en support de plancher technique ;
- les éléments de mobilier ont été loués, leur utilisation est mutualisée ;
- l'ensemble des fournisseurs intervenant sur le stand intègre le tri sélectif sur les étapes de montage et de démontage. En outre, ils sont tous implantés en région parisienne afin de limiter le transport.

Dans le domaine de l'impression, un prestataire de proximité et certifié IMPRIM VERT & PEFC est privilégié.

2.8 FACTEURS DE RISQUES

Exposition au risque de liquidité

Les contrats de prêt comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Les prêts souscrits auprès de HSBC et de la banque Palatine imposent le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Par ailleurs, le prêt de la banque Palatine exige le respect du maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90 % de celui existant au 31.12.2014 et du maintien du rapport endettement net sur situation nette inférieur ou égal à 2. Le calcul s'établit annuellement sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2015.



Les prêts de HSBC, du CIC, du LCL et de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès de différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

Risque de change

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

Risque lié à l'environnement économique

Le Groupe opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

Risque environnemental

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

2.9 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIÉTÉ

2.9.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Après constatation par le Directoire du 5 mars 2015 de la création de 1 066 949 actions nouvelles résultant de l'exercice de 10 669 490 BSA3, et par le Directoire du 28 décembre 2015 de la création de 11 905 000 actions nouvelles, le capital social de Medasys S.A. est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2015 était le suivant :

| Actionnaires | Nombre d'actions détenues | % du capital | Total des droits de vote | % Des droits de vote |
|--------------------------------------|---------------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| NoemaLife | 22 462 177 | 57,97% | 22 462 177 | 58,28% |
| Consorts Hofmann | 1 778 000 | 4,59% | 1 778 000 | 4,61% |
| Management | 1 086 826 | 2,80% | 1 086 826 | 2,82% |
| Salariés | 292 516 | 0,75% | 292 516 | 0,76% |
| Sous-total | 25 619 519 | 66,11% | 25 619 519 | 66,47% |
| Ecotech et développement durable | 403 251 | 1,04% | 403 251 | 1,05% |
| Hexagone croissance 2 | 338 843 | 0,87% | 338 843 | 0,88% |
| Hexagone croissance 3 | 423 214 | 1,09% | 423 214 | 1,10% |
| Hexagone croissance 4 | 255 461 | 0,66% | 255 461 | 0,66% |
| Public | 11 501 082 | 29,68% | 11 501 082 | 29,84% |
| Actions propres détenues par Medasys | 209 892 | 0,54% | | |
| Total | 38 751 262 | 100% | 38 541 370 | 100% |

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

2.9.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Le 4 janvier 2016, NoemaLife a déclaré avoir franchi à la hausse le 31 décembre 2015 le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. dans le cadre de l'augmentation de capital.

Dans sa séance du 24 novembre 2015, l'Autorité des marchés financiers a accordé à NoemaLife une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de Medasys.

2.9.3 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Volumes traités

| Transactions | | | Fiche technique | |
|----------------------|---------------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------|
| Période | Nombre de titres échangés | Capitaux traités (€) | Mnémonique | MED |
| Synthèse 2014 | 19 259 057 | 18 005 605 | Code Euroclear | 5262 |
| | | | Code ISIN | FR0000052623 |
| Janvier | 1 322 611 | 931 598 | Code Reuter | MDSY.PA |
| Février | 2 192 867 | 1 580 352 | Code Bloomberg | MED FP |
| Mars | 826 479 | 591 190 | Code Datastream | F.MDS |
| Avril | 612 049 | 440 527 | Marché de cotation | NYSE Euronext Paris |
| Mai | 274 933 | 195 410 | | Compartiment C |
| Juin | 289 274 | 192 228 | Catégorie | Continu non SRD |
| Juillet | 2 834 026 | 2 067 633 | Classification sectorielle | FTSE Santé 446 |
| Août | 482 154 | 332 766 | Eligibilité au PEA | Oui |
| Septembre | 1 010 143 | 579 901 | Capital au 15 mars 2016 | 11 086 166,86 € |
| Octobre | 793 062 | 418 126 | Nombre de titres ordinaires | 38 751 262 |
| Novembre | 581 575 | 283 375 | Capitalisation au 15 mars 2016 | 14 725 480 € |
| Décembre | 1 291 397 | 553 967 | Cours de clôture au 15 mars 2016 | 0,38 € |
| Synthèse 2015 | 12 510 570 | 8 167 072 | | |
| janv.-16 | 222 115 | 89 157 | | |
| févr.-16 | 228 706 | 87 148 | | |

Evolution du cours de l'action Medasys sur l'année 2015 en euro



Source : Euronext

Bons de souscription d'actions, BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013 ;
- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014 ;
- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles constatée par le Directoire du 5 mars 2015 pour un prix d'exercice de 680 820,16 €.

2.9.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 19 mai 2015 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 3 euros et le montant maximal du programme à 8 053 878 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens y compris par transfert de blocs à l'exception des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.



Au 31 décembre 2015, Medasys S.A. détient 209 892 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 149 731 titres pour une valeur de 91 620 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2015, Medasys S.A. a acquis 318 975 actions à un cours moyen de 0,68 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 300 837 actions à un cours moyen de 0,71 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 5 k€ et un mali de cession de 15 k€. Au 31 décembre 2015, les 209 892 titres auto détenus représentent 0,54 % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2015. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 132 495 €. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 60 050,10 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation dans sa 8ème résolution à caractère ordinaire mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 19 mai 2015.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 3 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 11 625 378 euros.

2.9.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est rappelé que l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2014 avait donné pour 26 mois des délégations au Directoire pour augmenter le capital. La réunion en assemblée générale extraordinaire s'est avérée nécessaire dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015, en conséquence, ces délégations n'ont pas été utilisées en 2015.

Il a été décidé par le Directoire de ne pas reconduire ces délégations à l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

2.10 GOUVERNANCE

2.10.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Conseil de surveillance

Au 31 décembre 2015, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

| Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social | Date première nomination | Date échéance du mandat | Fonction principale exercée dans la société | Fonction principale exercée en dehors de la société | Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2015 | Mandats et fonctions exercés au cours des cinq exercices précédents |
|--|--------------------------|-------------------------|---|--|---|---|
| Madame HOFMANN Florence | 29/06/10 | 14/11/17 | Présidente du conseil de surveillance (1) | | | Membre du C.A. MVS AG - Administrateur de Triviumsoft SA - Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG |
| Monsieur CORBANI Andrea | 14/11/11 | 14/11/17 | Vice-Président du conseil de surveillance (2) | Membre du C.A. NoemaLife SpA | Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl Président du C.A. NoemaLife Adria Ilc Managing Director NoemaLife Mena FZ LLC | Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl Président du C.A. NoemaLife Adria Ilc Managing Director NoemaLife Mena FZ LLC |
| Monsieur SERRA Francesco | 14/11/11 | 14/11/17 | Membre du conseil de surveillance (3) | Président du C.A. et Administrateur Délégué de NoemaLife | Membre du C.A. de Domedica Srl Membre du C.A. de Cofimp | Membre du C.A. de Domedica Srl et Cofimp - Vice-Président du C.A. et Administrateur Délégué de NoemaLife - Président du C.A. et Administrateur Délégué de NoemaLife |
| Monsieur MAGGIOLI Paolo | 19/05/15 | 14/11/17 | Membre du conseil de surveillance | Vice-Président du C.A. de NoemaLife | Administrateur Délégué de Maggioli Spa - Président de Studio K Srl, Bit Srl, Diritto.it Srl, Augusto Immobiliare Srl - Membre du C.A. de Credito di Romagna Spa et ICAR Srl - Associé de Società Agricola tenuta Saiano S.S. Di Manlio Maggioli | Administrateur Délégué de Maggioli Spa - Président de Studio K Srl, Bit Srl et Diritto.it Srl - Membre du C.A. de ICAR Srl - Associé de Società Agricola tenuta Saiano S.S. Di Manlio Maggioli - Administrateur Délégué de Maggioli Paolo Sas - Président de Sipal Srl - Directeur Unique et Liquidateur de Maggioli Sardegna Srl - Directeur Unique de CO.STRU.SA Srl - Président de Sikuel Srl, Soci 2014 Srl et Eldasoft SpA - Vice-Président de Defendini Logistica Srl |
| Monsieur SERAFINO Pierre | 29/06/10 | 14/11/17 | Membre du conseil de surveillance (4) | | | |

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

Monsieur P. Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président.

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Les statuts prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société et fixent une règle relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance précisant que : « *Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.* »

Directoire

Au 31 décembre 2015, le Directoire est composé de cinq membres :

| Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social | Date première nomination | Date échéance du mandat | Fonction principale exercée dans la société | Fonction principale exercée en dehors de la société | Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2015 | Mandats et fonctions exercés au cours des cinq exercices précédents |
|--|--------------------------|-------------------------|---|---|--|---|
| Monsieur VAILLANT Frédéric* | 29/06/10 | 11/11/19 | Président du directoire | Président : Agile Green Development SAS | Président : MegaBus, Administrateur : Mexys, Medasys Ltd. | Président : MegaBus, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd. |
| Monsieur BOUIER Jean-Paul* | 29/06/10 | 11/11/19 | Membre du directoire | | Administrateur : Mexys, Medasys Ltd. | Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd. |
| Madame SIGNIFREDI Cristina | 12/11/15 | 11/11/19 | Membre du directoire | Membre du C.A. NoemaLife | Président du C.A. de Praezision Life Srl (jusqu'au 10 novembre 2015) - Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl et ConnexaLife Srl. Président du C.A. MIT Pro Srl, de Luft Srl et KerLife Srl - Membre du C.A. NoemaLife Adria Ilc | Président du C.A. de Praezision Life Srl Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H-Elite Srl, MIT Pro Srl. Directeur Unique de Ghenos Srl - Président du CA de Solinfo Srl, Luft Srl, ConnexaLife Srl et KerLife Srl - Membre du C.A. NoemaLife Adria Ilc. |
| Monsieur GRISETTI Achille | 08/04/14 | 11/11/19 | Membre du directoire | Managing Director in NoemaLife S.p.A | - | - |
| Madame CAMPODI COSTA VIGOLOE FREDANA Simona | 12/11/15 | 11/11/19 | Membre du directoire | Executive in charge NoemaLife S.p.A | Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus | Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus, Membre du C.A. de NoemaLife Mena FZ-LLC - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd |

* Groupe Medasys

2.10.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2015, le Conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises, le 5 mars 2015, le 19 mai 2015, le 30 juillet 2015, et le 12 novembre 2015, Le taux de présence de ses membres s'est établi à 85 % au cours de l'exercice 2015.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.



Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2015, il s'est réuni 1 fois, le 19 mai 2015.

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino, ce dernier étant membre indépendant. Monsieur Francesco Serra et Monsieur Pierre Serafino ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée. En 2015, le comité d'audit s'est réuni 2 fois, le 5 mars 2015, et le 30 juillet 2015.

2.10.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

2.10.3.1 REMUNERATION

Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2015. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

| Rémunération totale perçue au titre de l'exercice | 2015 | 2014 |
|---|-----------|-----------|
| Frédéric Vaillant, Président du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 192 608 € | 185 220 € |
| Rémunération variable | 82 013 € | 95 109 € |
| Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 124 686 € | 120 762 € |
| Rémunération variable | 24 924 € | 25 181 € |

Concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir une nouvelle indemnité, en remplacement du précédent engagement. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2015. Du fait du renouvellement des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant et de Monsieur Jean-Paul Boulier décidé lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015, les indemnités de cession de fonctions seront de nouveau soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

2.10.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D' ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2015, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

2.10.4 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

2.10.4.1 CONTRAT D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la clôture de l'exercice 2015, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.



2.10.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

| Date | Lieu | Personne concernée | Nature de l'opération | Prix Unitaire (en euros) | Montant brut (en euros) |
|----------|----------------|--|--------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 17/01/15 | Euronext Paris | NoemaLife | Exercice de BSA | 0,64 € | 365 000 € |
| 29/01/15 | Euronext Paris | NoemaLife | Cession d'actions | 0,70 € | 9 870 € |
| 30/01/15 | Euronext Paris | NoemaLife | Cession d'actions | 0,70 € | 10 500 € |
| 02/02/15 | Euronext Paris | NoemaLife | Cession d'actions | 0,70 € | 3 500 € |
| 01/09/15 | Euronext Paris | NoemaLife | Acquisition d'actions | 0,68 € | 3 040 € |
| 31/12/15 | Euronext Paris | NoemaLife | Souscription Augmentation de capital | 0,42 € | 4 359 371 € |
| 31/12/15 | Euronext Paris | Frédéric Vaillant - Président du Directoire | Souscription Augmentation de capital | 0,42 € | 103 016 € |
| 31/12/15 | Euronext Paris | Jean-Paul Boulier - Membre du Directoire | Souscription Augmentation de capital | 0,42 € | 29 660 € |
| 31/12/15 | Euronext Paris | Florence Hofmann - Pdt Conseil de Surveillance | Souscription Augmentation de capital | 0,42 € | 60 900 € |
| 31/12/15 | Euronext Paris | Andrea Corbani - VP Conseil de Surveillance | Souscription Augmentation de capital | 0,42 € | 13 999 € |

2.10.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2015, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.

2.11 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

| Commissaires aux Comptes titulaires | Commissaires aux Comptes suppléants |
|--|--|
| Actheos , représenté par Emmanuelle Rouxel 6, avenue du Coq, 75009 - Paris Date de nomination : 28 mai 2013 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018 | Antoine Genuyt 3, square Moncey, 75009 - Paris Date de nomination : 28 mai 2013 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |
| PricewaterhouseCoopers Audit , représenté par Séverine Scheer 63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex Date de nomination : 30 septembre 2011 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Yves Nicolas 63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex Date de nomination : 30 septembre 2011 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016 |

Honoraires des Commissaires aux comptes

| €'000 | Actheos | | PricewaterhouseCoopers | | | | Total | | | |
|--|------------|-----------|------------------------|-------------|------------|-----------|-------------|-------------|------------|------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | | | |
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | | |
| Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | |
| Medasys S.A. | 65 | 56 | 60% | 82% | 76 | 65 | 66% | 100% | 141 | 121 |
| Filiales intégrées globalement | 13 | 12 | 12% | 18% | | | 0% | 0% | 13 | 12 |
| Sous-total | 78 | 68 | 72% | 100% | 76 | 65 | 66% | 100% | 154 | 133 |
| Autres diligences et prestations directement liées à | | | | | | | | | | |
| Medasys S.A. | 30 | | 28% | 0% | 40 | | 34% | 0% | 70 | 0 |
| Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | |
| Sous-total | 30 | 0 | 28% | 0% | 40 | 0 | 34% | 0% | 70 | 0 |
| Total | 108 | 68 | 100% | 100% | 116 | 65 | 100% | 100% | 224 | 133 |

2.12 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

2.13 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Medasys Japon a été cédée le 1^{er} janvier 2016 pour un yen et ne fait plus partie du périmètre de consolidation à partir de cette date.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.



2.14 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Clamart, le 22 avril 2016.

Frédéric Vaillant
Président du Directoire

2.15 ATTESTATION DE PRESENCE ET D'AVIS DE SINCERITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1077¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») disponible sur demande au Siège de la Société.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux:

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre le 1 avril 2016 et le 11 avril 2016 pour une durée d'environ trois jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au 1^{er} paragraphe de la partie RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr



2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 3 entretiens avec les 3 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, à savoir : le directeur administratif et financier, la responsable des ressources humaines, la responsable qualité et communication afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des filiales, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées¹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 88% de l'activité, 94% des effectifs. Aucune information quantitative environnementale n'a été présentée.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en, prenant en considération leur caractère significatif, le processus progressif d'application de la démarche RSE dans laquelle le groupe s'est engagé qui le conduira notamment à une mise en place programmée de nouveaux indicateurs pour mesurer ses performances RSE, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du rapport RSE.

Fait à Paris, le 12 avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
CABINET DAUGE ET ASSOCIES
Sarah GUEREAU
Associée
Département RSE

¹ MEDASYS SA, MEGABUS



3. ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2016

Projet de texte des résolutions

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015-

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 914 093,25 euros.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de 903 054 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 suivante :

Origine

| | |
|-----------------------|------------------|
| - Perte de l'exercice | - 914 093,25 € |
| - Report à nouveau | - 3 681 958,31 € |

Affectation

| | |
|--------------------|------------------|
| - Report à nouveau | - 4 596 051,56 € |
|--------------------|------------------|

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'une convention nouvelle

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve la convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui y est mentionnée conformément aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.

Cinquième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Frédéric VAILLANT

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Frédéric VAILLANT, Président du Directoire correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Jean-Paul BOULIER

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Jean-Paul BOULIER, membre du Directoire correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Septième résolution - Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Paolo MAGGIOLI en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 19 mai 2015, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Paolo MAGGIOLI 15, Viale Delle Grazie (47923) Rimini – Italie, en remplacement de Monsieur Paolo TOTH, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Paolo MAGGIOLI exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant



ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 19 mai 2015 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 3 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 11 625 378 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Neuvième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

**Comptes
Consolidés du
Groupe Medasys
2015**



4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

4.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| €'000 | | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|-------|---|-------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| | | (12 mois) | | <i>retraité (1)</i> (12 mois) | |
| | & | | | | |
| | Chiffre d'affaires | 4.6.4.1 | 20 943 | <i>100%</i> | 23 720 <i>100%</i> |
| | Coûts des ventes | | <i><1 480></i> | <i>-7%</i> | <i><1 828></i> <i>-8%</i> |
| | Marge brute | | 19 463 | <i>93%</i> | 21 892 <i>92%</i> |
| | Autres produits ordinaires | | 91 | - | 366 <i>2%</i> |
| | Autres charges d'exploitation | 4.6.5.1 | <i><4 678></i> | <i>-22%</i> | <i><4 546></i> <i>-19%</i> |
| | Impôts et taxes | | <i><762></i> | <i>-4%</i> | <i><757></i> <i>-3%</i> |
| | Charges de personnel | 4.6.5.2 | <i><11 944></i> | <i>-57%</i> | <i><12 879></i> <i>-54%</i> |
| | Dotations et reprises aux amort. et aux provisions | 4.6.5.3 | <i><2 609></i> | <i>-12%</i> | <i><2 425></i> <i>-10%</i> |
| | Résultat opérationnel courant | | <439> | <i>-5%</i> | 1 651 <i>7%</i> |
| | Dépréciation du Goodwill | 4.6.5.3 | <i><150></i> | <i>-2%</i> | - |
| | Résultat opérationnel | | <589> | <i>-6%</i> | 1 651 <i>7%</i> |
| | Produits financiers | 4.6.5.4 | 84 | - | 96 - |
| | Charges financières | 4.6.5.4 | <i><399></i> | <i>-2%</i> | <i><394></i> <i>-2%</i> |
| | Résultat financier | 4.6.5.4 | <i><315></i> | <i>-2%</i> | <i><298></i> <i>-2%</i> |
| | Résultat avant impôts | | <904> | <i>-4%</i> | 1 353 <i>5%</i> |
| | Charges d'impôt | 4.6.5.5 | 1 | - | <i><1></i> - |
| | Résultat net de l'ensemble consolidé | | <903> | <i>-4%</i> | 1 352 <i>5%</i> |
| | Part revenant aux minoritaires | | | - | - |
| | Résultat net revenant au Groupe | | <903> | <i>-4%</i> | 1 352 <i>5%</i> |
| | Résultat de base revenant au Groupe par action (en €) | 4.6.5.6 | <i><0,02></i> | | 0,05 |
| | Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €) | 4.6.5.6 | <i><0,02></i> | | 0,05 |

4.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| | | | | |
|--|--|----------|--------------------|--------------------|
| | Résultat net de l'ensemble consolidé | | <903> | 1 352 |
| | Réévaluation des engagements de retraite | 4.6.6.10 | 95 | <i><337></i> |
| | Ecart de conversions | | <i><49></i> | 3 |
| | Résultat global de l'ensemble consolidé | | <857> | 1 018 |
| | Résultat global revenant aux minoritaires | | | |
| | Résultat global revenant au groupe | | <857> | 1 018 |

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| €'000 | & | 31.12.2015 | 31.12.2014 <i>retraité(1)</i> |
|---|----------|---------------|----------------------------------|
| ACTIF | | | |
| Ecarts d'acquisition | 4.6.6.1 | 5 648 | 5 798 |
| Immobilisations incorporelles | 4.6.6.2 | 5 771 | 5 250 |
| Immobilisations corporelles | 4.6.6.3 | 944 | 912 |
| Immobilisations financières | 4.6.6.4 | 1 152 | 1 013 |
| Actif immobilisé | | 13 515 | 12 973 |
| Créances non courantes | 4.6.6.5 | 3 767 | 1 698 |
| Total actif non courant | | 17 282 | 14 671 |
| Stocks et en-cours | | 202 | 238 |
| Clients et comptes rattachés | 4.6.6.6 | 23 505 | 23 573 |
| Autres créances courantes | 4.6.6.7 | 839 | 1 126 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 4.6.6.8 | 3 982 | 1 323 |
| Total actif courant | | 28 528 | 26 260 |
| Total de l'actif | | 45 810 | 40 931 |
| PASSIF | | | |
| Capital | 4.6.6.9 | 11 086 | 7 375 |
| Primes | | 7 195 | 5 427 |
| Réserves | | 2 270 | 823 |
| Ecarts de conversion | | 126 | 175 |
| Résultat de l'exercice | | <903> | 1 352 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 19 774 | 15 152 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Total capitaux propres | | 19 774 | 15 152 |
| Provisions pour risques et charges | | 41 | 88 |
| Provisions pour engagements de retraite | 4.6.6.10 | 1 459 | 1 471 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 4.6.6.12 | 4 699 | 2 696 |
| Autres dettes non courantes | 4.6.6.13 | 816 | 677 |
| Total passif non courant | | 7 015 | 4 932 |
| Emprunts et dettes financières courants | 4.6.6.14 | 3 621 | 4 320 |
| Dettes fournisseurs | 4.6.6.15 | 2 985 | 3 291 |
| Autres dettes courantes | 4.6.6.16 | 12 415 | 13 236 |
| Total passif courant | | 19 021 | 20 847 |
| Total du passif | | 45 810 | 40 931 |

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2. Ils concernent également le reclassement des créances clients en actif courant et des avances clients reçus et des dettes de TVA associés en passif courant.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| €'000 | Capital | Réserves liées au capital | Part du groupe Actions auto contrôle | Réserves et résultats consolidés | Ecart de conversion | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des Mnoritaire | Total capitaux propres |
|---|---------------|---------------------------|--|--|------------------------|--|---|------------------------------|
| Capitaux propres retraités au 01.01.2014 (1) | 7 284 | 5 314 | <126> | 1 291 | 172 | 13 935 | 0 | 13 935 |
| Variation de capital de la société consolidante | 91 | 113 | | | | 204 | | 204 |
| Opérations sur autocontrôle | | | <14> | 9 | | <5> | | <5> |
| Dividendes | | | | | | | | 0 |
| Résultat 2014 | | | | 1 352 | | 1 352 | | 1 352 |
| Variation des écarts actuariels | | | | <337> | | <337> | | <337> |
| Variation de la différence de conversion | | | | | 3 | 3 | | 3 |
| Résultat Global 2014 | | | | | | 1 018 | 0 | 1 018 |
| Variation de périmètre | | | | | | 0 | | 0 |
| Capitaux propres retraités au 31.12.2014 (1) | 7 375 | 5 427 | <140> | 2 315 | 175 | 15 152 | 0 | 15 152 |
| Variation de capital de la société consolidante | 3 711 | 1 768 | | | | 5 479 | | 5 479 |
| Opérations sur autocontrôle | | | 9 | <9> | | 0 | | 0 |
| Dividendes | | | | | | | | 0 |
| Résultat net 2015 | | | | <903> | | <903> | | <903> |
| Variation des écarts actuariels | | | | 95 | | 95 | | 95 |
| Variation de la différence de conversion | | | | | <49> | <49> | | <49> |
| Résultat Global 2015 | | | | | | <857> | 0 | <857> |
| Variation de périmètre | | | | | | 0 | | 0 |
| Capitaux propres au 31.12.15 | 11 086 | 7 195 | <131> | 1 498 | 126 | 19 774 | 0 | 19 774 |

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

4.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En France, dans un contexte difficile, Medasys a renforcé son activité sur sa base installée avec les ventes de commandes additionnelles dont le chiffre d'affaires a progressé de 8 % ainsi que les revenus de maintenance qui ont progressé de 14%. Medasys a par ailleurs poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Au niveau de sa gamme de produits, Medasys a finalisé le module DxSMA (Small Media Access) qui est un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient. Medasys a également connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Dans le prolongement de cette application, Medasys et Doctolib ont signé un partenariat portant sur le développement d'une offre intégrée afin de proposer un service complet de gestion des rendez-vous médicaux en ligne, avec à ce jour plus de 6 000 praticiens utilisateurs. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD.

Au Benelux, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal). Le 15 décembre 2015, le CHdN a choisi DxCare marquant ainsi le premier succès de Medasys au Luxembourg. Ce projet très ambitieux prévoit un déploiement de l'ensemble du périmètre DxCare sur une période de 14 mois. Le plan de déploiement comprend également l'implémentation de notre solution de gestion de laboratoires, DxLab.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S.A. est porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 17 décembre 2015. Il prévoit l'apurement de la dette en principal de 1 297 k€ par remboursement en 13 mensualités à compter du 30 décembre 2015.

4.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2015 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRIC 21, « Taxes ».

L'application de l'interprétation IFRIC 21 étant rétrospective, les comptes consolidés publiés en décembre 2014 ont été retraités en conséquence. L'impact est de <8> k€ sur le résultat de l'exercice 2014, de 33 k€ sur les réserves et de <25> k€ sur les autres dettes.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne :

- Amendements d'IAS 19, Régimes à prestations définies,



- Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 et 2012-2014,
- Amendements à IAS 16 et IAS 38, Clarification sur les modes d'amortissement acceptables,
- Amendements à IAS 1, Initiative Informations à fournir.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts sur les états financiers consolidés liés à leur application.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.
- IFRS 16, Contrats de location

Le Groupe estime qu'à ce stade l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Estimations et jugements significatifs

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement du projet, calculé sur la base des coûts encourus. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des coûts à terminaison, qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer la valeur nette comptable actuelle.

- Evaluation des passifs sur engagements de retraite

L'évaluation par le Groupe des passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite comptabilisée au compte de résultat, des gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

4.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

4.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale



4.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle.

4.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les éléments de comptes de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

4.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

4.6.2.2.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise le cours de change du jour. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués au cours de change à la clôture de chaque période. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat financier.

4.6.2.2.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'écart d'acquisition est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de la société acquise à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets.



Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent au bilan pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

4.6.2.2.4 PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Au niveau de Medasys, les UGT sont les différentes entités juridiques du Groupe, à l'exception de Medasys S.A.. où chaque activité (biologie, radiologie et santé) constitue une UGT. Pour les besoins internes de management, les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises sont suivis au niveau de chaque UGT.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs composant l'UGT (y compris l'écart d'acquisition).

4.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

| | |
|---|-------------|
| - Installations générales | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| - Installations techniques matériels et outillage | 5 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |

4.6.2.2.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.7 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Matériel : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

Licences : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Prestations de services : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée



en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.
 - La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
 - La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS.
 - Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

4.6.2.2.8 TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

4.6.2.2.9 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.10 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement consistent principalement en du Crédit d'Impôt Recherche. Elles sont constatées à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la subvention est considérée comme acquise. La subvention est ensuite rapportée au résultat sur la durée de l'actif par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

4.6.2.2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

4.6.2.2.12 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée.

Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période ainsi que le coût des services passés est compris dans le résultat opérationnel. Les impacts liés à l'actualisation sont eux comptabilisés en résultat financier.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.



4.6.2.2.13 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

4.6.2.2.14 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.6.2.2.14.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

4.6.2.2.14.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

4.6.2.2.14.3 Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transactions directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la valeur des immobilisations financières est inférieure à leur valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence et est comptabilisée en résultat financier.

4.6.2.2.14.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le Groupe décomptabilise ces créances lorsque la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés

4.6.2.2.15 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.16 IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Ils sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants,
- Les actifs et passifs d'impôts différés ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4.6.2.2.17 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé



de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.18 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.2.2.19 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Directoire afin d'allouer les ressources aux différentes zones géographiques et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de secteur.

Le Directoire est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque zone géographique lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

4.6.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



* en sommeil depuis l'exercice 2001 ** en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont identiques à ceux du 31.12.2014.

4.6.4 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

4.6.4.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| €'000 | 31.12.15 | | 31.12.14 | |
|-------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| France | 16 631 | 79,4% | 21 185 | 89,3% |
| Europe | 1 928 | 9,2% | 1 022 | 4,3% |
| Amérasie | 384 | 1,8% | 468 | 2,0% |
| Afrique - Proche-Orient | 2 000 | 9,5% | 1 045 | 4,4% |
| Total | 20 943 | 100% | 23 720 | 100% |

4.6.4.2 REPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

| €'000 | 31.12.15 | | 31.12.14 (1) | |
|-------------------------|--------------------|-------------|--------------|-------------|
| France | <980> | 108,5% | 1 055 | 78,0% |
| Europe | 108 | -12,0% | 348 | 25,7% |
| Amérasie | <38> | 4,2% | <43> | -3,2% |
| Afrique - Proche-Orient | 7 | -0,8% | <8> | -0,6% |
| Total | <903> | 100% | 1 352 | 100% |

(1) Les données retraitées de l'application de l'interprétation IFRIC 21 sont détaillées au paragraphe 4.6.2.

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel. Aucun client externe ne représente individuellement 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

4.6.5 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

4.6.5.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|--------------|--------------|
| Eau et électricité | 11 | 18 |
| Fournitures administratives et petit matériel | 45 | 41 |
| Sous traitance administrative | 75 | 52 |
| Location mobilière ou immobilière | 724 | 711 |
| Entretiens et réparations | 124 | 147 |
| Assurances | 98 | 101 |
| Honoraires | 1 043 | 872 |
| Publicité | 425 | 522 |
| Transport | 19 | 27 |
| Frais postaux et de télécommunications | 205 | 232 |
| Frais de déplacements, missions et réceptions | 1 638 | 1 611 |
| Services bancaires | 125 | 130 |
| Divers | 146 | 82 |
| Total | 4 678 | 4 546 |

L'augmentation entre 2014 et 2015 des autres charges d'exploitation est principalement due aux honoraires de conseil.

4.6.5.2 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|----------------------|----------------------|
| Salaires | 11 018 | 11 394 |
| Charges sociales | 4 910 | 4 957 |
| Total charges de personnel | 15 928 | 16 350 |
| Salaires attachés aux frais de développement capitalisés | <2 712> | <2 366> |
| Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés | <1 272> | <1 106> |
| Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés | <3 984> | <3 471> |
| Salaires nets | 8 306 | 9 028 |
| Charges sociales nettes | 3 638 | 3 851 |
| Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif | 11 944 | 12 879 |

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 928 k€ en 2015 à comparer à 16 350 k€ en 2014. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 250 k€ en 2015 contre 266 k€ en 2014.

Les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 54 k€ en 2015 et à 30 k€ en 2014.

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

| (en nombre de salariés) | Medasys SA France | Mega-Bus SAS France | Medasys Ltd Japon | Medhealth Maroc | Mexys SA Belgique | au 31.12.15 | au 31.12.14 |
|------------------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------|----------------|
| Ingénieurs et cadres | 161 | 7 | 2 | 2 | | 172 | 176 |
| Employés, techniciens et apprentis | 21 | 8 | | | 10 | 39 | 36 |
| Total | 182 | 15 | 2 | 2 | 10 | 211 | 212 |

4.6.5.3 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|--------------|--------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 2 604 | 2 465 |
| Dotations pour dépréciation des actifs circulants | 89 | 53 |
| Reprises de dépréciation des actifs circulants | <100> | <45> |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 108 | 114 |
| Reprises des provisions pour risques et charges | <93> | <162> |
| Dépréciation du Goodwill | 150 | - |
| Dotations et reprises opérationnelles | 2 758 | 2 425 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 22 | 36 |
| Dotations et reprises financières | 22 | 36 |
| Total | 2 780 | 2 461 |

La dépréciation du Goodwill pour 150 k€ concerne la filiale Mega-Bus.



4.6.5.4 RESULTAT FINANCIER

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|--------------------|--------------------|
| Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs | | 72 |
| Gains de change | 77 | 8 |
| Autres produits financiers | 7 | 16 |
| Produits financiers | 84 | 96 |
| Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs | <9> | |
| Intérêts financiers | <364> | <346> |
| Pertes de change | <4> | <12> |
| Dotations aux provisions pour risques financiers | <22> | <36> |
| Charges financières | <399> | <394> |
| Total | <315> | <298> |

L'augmentation des intérêts financiers entre 2014 et 2015 résulte de l'augmentation des crédits court-terme.

4.6.5.5 IMPOT

Compte tenu de l'échéancier de récupération des pertes reportables, aucun impôt différé actif n'est reconnu. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2015 s'élève à 16 076 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

4.6.5.5.1 PREUVE DE L'IMPOT

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|---------------|--------------|
| Résultat avant impôts | <903> | 1 352 |
| Taux d'imposition | 34,43% | 34,43% |
| (Charge) ou produit d'impôt théorique | - | <465> |
| Effet des différences fiscales permanentes | <44> | 66 |
| Impôts différés non reconnus | 43 | 399 |
| (Charge) ou produit d'impôts comptabilisé | <1> | <1> |
| Taux d'impôts réel | -0,11% | 0,07% |

4.6.5.6 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|---------------------|-------------|
| Nombre d'actions en circulation en début d'exercice | 25 779 313 | 25 459 936 |
| Incidence pondérée de l'autocontrôle | <189 921> | <186 077> |
| Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation | 1 066 949 | 344 772 |
| Nombre d'actions créées suite à l'augmentation de capital de décembre 2015 | 11 905 000 | |
| Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action | 38 561 341 | 25 618 631 |
| Résultat de base revenant au Groupe par action en € | <0,02> | 0,05 |
| Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action | 38 561 341 | 25 618 631 |
| Nombre d'actions susceptibles d'être créées | | 1 219 834 |
| Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action | 38 561 341 | 26 838 465 |
| Résultat dilué revenant au Groupe par action en € | <0,02> | 0,05 |

4.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.6.6.1 ECARTS D'ACQUISITION

| Activité | Valeur Brute | | Amort.et dépréciations | | Valeur nette | |
|---------------------|--------------|--------------|------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| | au 31.12.15 | au 31.12.14 | cumulés au 31.12.15 | cumulés au 31.12.14 | au 31.12.15 | au 31.12.14 |
| Mega-Bus SAS | 1 184 | 1 184 | 150 | 0 | 1 034 | 1 184 |
| Activités Thales | 772 | 772 | 0 | 0 | 772 | 772 |
| Saric International | 5 122 | 5 122 | 1 280 | 1 280 | 3 842 | 3 842 |
| Mexys SAS | 881 | 881 | 881 | 881 | 0 | 0 |
| Medasys Ltd. | 37 | 37 | 37 | 37 | 0 | 0 |
| Total | 7 996 | 7 996 | 2 348 | 2 198 | 5 648 | 5 798 |

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est de 11 % en 2015 identique à celui de 2014.
- le taux de croissance retenu dans les hypothèses pour le calcul de la valeur terminale est de 2,5 % en 2015 à l'exception du test relatif à l'écart d'acquisition de Mega-Bus pour lequel une valeur terminale négative de 2% a été retenu en 2015. Ce taux inférieur prend en compte les spécificités du secteur privé des laboratoires d'analyses en France et de l'ancienneté technologique du logiciel de Mega-Bus. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur.

Des tests de sensibilité reposant sur une variation combinée de plus ou moins 1 point des taux d'actualisation et de croissance ont fait ressortir une perte de valeur potentielle pour notre filiale Mega-Bus. En conséquence une dépréciation de l'écart d'acquisition de 150 k€ a été comptabilisées en 2015. Aucune autre perte de valeur potentielle n'a été identifiée.

4.6.6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| €'000 | 31.12.13 | Acquisitions | Cessions | Autres | 31.12.14 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|----------|----------|---------------|
| Frais de développement | 15 927 | 2 289 | | | 18 216 |
| Concessions et droits similaires | 956 | | | | 956 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 388 | | | | 2 388 |
| Total brut | 19 271 | 2 289 | 0 | 0 | 21 560 |

| €'000 | 31.12.13 | Dotations | Reprises | Autres | 31.12.14 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|----------|----------|---------------|
| Frais de développement | 11 114 | 2 003 | | | 13 117 |
| Concessions et droits similaires | 749 | 56 | | | 805 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 228 | 160 | | | 2 388 |
| Total amort. et dépréciations | 14 091 | 2 219 | 0 | 0 | 16 310 |
| Total net | 5 180 | 70 | | | 5 250 |

| €'000 | 31.12.14 | Acquisitions | Cessions | Var.tx change | 31.12.15 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|---------------|
| Frais de développement | 18 216 | 2 887 | | | 21 103 |
| Concessions et droits similaires | 956 | | | | 956 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 388 | | | | 2 388 |
| Total brut | 21 560 | 2 887 | | | 24 447 |

| €'000 | 31.12.14 | Dotations | Reprises | Var.tx change | 31.12.15 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|---------------|
| Frais de développement | 13 117 | 2 312 | | | 15 429 |
| Concessions et droits similaires | 805 | 54 | | | 859 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 388 | | | | 2 388 |
| Total amort. et dépréciations | 16 310 | 2 366 | | | 18 676 |
| Total net | 5 250 | 521 | | | 5 771 |

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

4.6.6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| €'000 | 31.12.13 | Acquisitions | Cessions | Autres | 31.12.14 |
|------------------------------------|--------------|--------------|-------------|----------|--------------|
| Construction | 188 | | | | 188 |
| Matériel et outillage industriel | 66 | | | | 66 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 913 | 180 | -273 | | 1 820 |
| Avances et acomptes | | 76 | | | 76 |
| Total brut | 2 167 | 256 | -273 | 0 | 2 150 |

| €'000 | 31.12.13 | Dotations | Reprises | Autres | 31.12.14 |
|-----------------------------|--------------|------------|-------------|--------|--------------|
| Total amortissements | 1 256 | 245 | -263 | | 1 238 |
| Total net | 911 | 11 | -10 | | 912 |

| €'000 | 31.12.14 | Acquisitions | Cessions | Var.tx change | 31.12.15 |
|------------------------------------|--------------|--------------|------------|---------------|--------------|
| Construction | 188 | | | | 188 |
| Matériel et outillage industriel | 66 | | | 8 | 74 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 820 | 346 | -3 | | 2 163 |
| Avances et acomptes | 76 | | -76 | | 0 |
| Total brut | 2 150 | 346 | -79 | 8 | 2 425 |
| €'000 | 31.12.14 | Dotations | Reprises | Var.tx change | 31.12.15 |
| Total amortissements | 1 238 | 238 | -3 | 8 | 1 481 |
| Total net | 912 | 108 | -76 | | 944 |

4.6.6.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| €'000 | 31.12.13 | Acquisitions | Cessions | Autres (1) | 31.12.14 |
|--------------------------|------------|--------------|-------------------|------------|--------------|
| Prêts | 304 | 43 | | 73 | 420 |
| Dépôts et cautionnements | 571 | 125 | <29> | | 667 |
| Total brut | 875 | 168 | <29> | 73 | 1 087 |

| €'000 | 31.12.13 | Dotations | Reprises | Autres (1) | 31.12.14 |
|--------------------|------------|-----------|-------------------|------------|--------------|
| Total dépréciation | | 74 | | | 74 |
| Total net | 875 | 94 | <29> | 73 | 1 013 |

| €'000 | 31.12.14 | Acquisitions | Cessions | Autres (1) | 31.12.15 |
|--------------------------|--------------|--------------|-----------|------------|--------------|
| Prêts | 420 | 44 | | -9 | 455 |
| Dépôts et cautionnements | 667 | 112 | -8 | | 771 |
| Total brut | 1 087 | 156 | -8 | -9 | 1 226 |

| €'000 | 31.12.14 | Dotations | Reprises | Autres (1) | 31.12.15 |
|--------------------|--------------|------------|-----------|------------|--------------|
| Total dépréciation | 74 | | | | 74 |
| Total net | 1 013 | 156 | -8 | -9 | 1 152 |

(1) la colonne « autres » correspond à l'effet d'actualisation.

Les dépôts et cautionnements pour 771 k€ au 31.12.2015 correspondent pour 480 k€ au fonds de garantie constitué par la société d'affacturage, pour 80 k€ aux garanties bancaires et pour 195 k€ aux dépôts de garantie liés aux baux commerciaux (dont 74 k€ sont dépréciés).

4.6.6.5 CREANCES NON COURANTES

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Créances de crédits d'impôts | 3 767 | 1 686 |
| Débiteurs divers | | 12 |
| Total brut | 3 767 | 1 698 |
| Provision pour dépréciation | | |
| Total net | 3 767 | 1 698 |

Les créances de crédits d'impôts pour 3 767 k€ au 31.12.2015 correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) constaté au titre des exercices 2015, 2014 et 2013 et au crédit d'impôt compétitivité d'emploi.

4.6.6.6 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Clients | 3 940 | 2 952 |
| Clients douteux | 748 | 761 |
| Factures à établir | 19 433 | 20 499 |
| Total brut | 24 121 | 24 212 |
| Provision pour dépréciation | 616 | 639 |
| Total net | 23 505 | 23 573 |

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 135 k€ au 31.12.2015 et à 4 283 k€ au 31.12.2014. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisés.

L'échéancier des créances clients se résume comme suit :

| €'000 | Total | de 0 à 60 jours | Echu à la clôture | Echu à moins de 180 jours | Echu entre 180 et 360 jours | Echu plus de 360 jours |
|---------------|-------|-----------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------|
| au 31.12.2015 | 4 072 | 1 943 | 2 129 | 725 | 975 | 429 |
| au 31.12.2014 | 3 074 | 1 420 | 1 654 | 981 | 409 | 264 |

4.6.6.7 AUTRES CREANCES COURANTES

| €'000 | | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|------------|--------------|
| | Avoirs non parvenus et acomptes versés | 100 | 111 |
| | Créances sur personnel et organismes sociaux | 14 | 14 |
| | Créances et crédits d'impôts | | 7 |
| | Créances TVA | 400 | 551 |
| | Débiteurs divers | 77 | 151 |
| | Charges constatées d'avance | 248 | 292 |
| | Total brut | 839 | 1 126 |
| | Provision pour dépréciation | | |
| | Total net | 839 | 1 126 |

Les charges constatées d'avance concernent principalement les achats de prestation.

4.6.6.8 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

| €'000 | | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|----------------|--------------|--------------|
| | Disponibilités | 3 982 | 1 323 |
| | Total | 3 982 | 1 323 |

4.6.6.9 CAPITAUX PROPRES

Après constatation par le Directoire du 5 mars 2015 de la création de 1 066 949 actions nouvelles résultant de l'exercice de 10 669 490 BSA3, et par le Directoire du 28 décembre 2015 de la création de 11 905 000 actions nouvelles, le capital social de Medasys S.A. est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013,
- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014,
- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) exercé entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.6.6.10 PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

| €'000 | | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|--------------|--------------|
| | Valeur actualisée des engagements à l'ouverture | 1 471 | 1 118 |
| | Variations de périmètre | 0 | 0 |
| | Coûts financiers | 22 | 36 |
| | Coûts des services rendus de la période | 115 | 11 |
| | Prestations payées sur l'exercice | -54 | -30 |
| | Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture | 1 554 | 1 135 |
| | Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses | -95 | 336 |
| | Valeur actualisée des engagements à la clôture | 1 459 | 1 471 |

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Mega-Bus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 3,2 % pour les « cadres » et « non-cadres ». En 2015, il était de 3 % pour les « cadres » et de 2,5% pour les « non-cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 2,0 % en 2015 il était de 1,5 % en 2014,



- le taux de charges sociales retenu est de 45 %,
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Variation Taux d'actualisation

| €'000 | | Sensibilité +0,5% | | Sensibilité -0,5% | |
|----------------------|--------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| | | Impact en valeur | Impact en pourcentage | Impact en valeur | Impact en pourcentage |
| Exercice 2015 | 1 459 | <110> | -7,54% | 122 | 8,36% |
| Exercice 2014 | 1 471 | <110> | -7,48% | 123 | 8,36% |

Variation Taux de revalorisation des salaires

| €'000 | | Sensibilité +0,5% | | Sensibilité -0,5% | |
|----------------------|--------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| | | Impact en valeur | Impact en pourcentage | Impact en valeur | Impact en pourcentage |
| Exercice 2015 | 1 459 | 120 | 8,22% | <109> | -7,47% |
| Exercice 2014 | 1 471 | 121 | 8,23% | <109> | -7,41% |

4.6.6.11 ENDETTEMENT FINANCIER

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

| €'000 | 31.12.15 | Variation | 31.12.14 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 982 | 2 659 | 1 323 |
| Concours bancaires | <256> | 811 | <1 067> |
| Crédits spot | <1 720> | <158> | <1 562> |
| Agios courus non échus | <17> | 3 | <20> |
| Trésorerie nette | 1 989 | 3 315 | <1 326> |
| Emprunts | <1 137> | <320> | <817> |
| Dettes de crédit bail | <128> | <15> | <113> |
| Dettes d'affacturage | <322> | <284> | <38> |
| Compte courant NoemaLife | <41> | 657 | <698> |
| Dettes sur acquisition de sociétés | | 5 | <5> |
| Endettement financier brut à moins d'un an | <1 628> | 43 | <1 671> |
| Emprunts | <2 773> | <196> | <2 577> |
| Financement des crédits d'impôt | <1 824> | <1 824> | |
| Dettes de crédit bail | <102> | 17 | <119> |
| Endettement financier brut à plus d'un an | <4 699> | <2 003> | <2 696> |
| Endettement financier brut | <6 327> | <1 960> | <4 367> |
| Endettement financier net | <4 338> | 1 355 | <5 693> |

4.6.6.12 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTS

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|--------------|--------------|
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 2 773 | 2 577 |
| Dettes de crédit bail | 102 | 119 |
| Financement des créances d'impôt | 1 824 | |
| Total | 4 699 | 2 696 |

Les emprunts sont à taux fixe. Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Au 31 décembre 2015, le Groupe a financé sa créance au titre du crédit d'impôt recherche à hauteur de 1 824 k€.

Au titre de l'exercice 2015, Medasys a souscrit quatre emprunts pour un montant de 1 450 k€.

Le compte courant de la société mère NoemaLife qui s'établissait au 31 décembre 2014 à 698 k€ a été soldé par la compensation de créances de 2 000 k€ intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

4.6.6.13 AUTRES DETTES NON COURANTES

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---------------------|------------|------------|
| Avances subventions | 576 | 388 |
| Divers | 240 | 289 |
| Total | 816 | 677 |

Les dettes diverses pour 240 k€ au 31 décembre 2015 correspondent à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.



4.6.6.14 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|--------------|--------------|
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 1 136 | 817 |
| Dettes de crédit bail | 128 | 113 |
| Dettes sur créances cédées en affacturage | 323 | 38 |
| Concours bancaires | 256 | 1 067 |
| Crédits spot | 1 720 | 1 562 |
| Agios courus non échus | 17 | 20 |
| Compte courant NoemaLife | 41 | 698 |
| Dettes sur acquisition de sociétés | | 5 |
| Total | 3 621 | 4 320 |

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant de la société mère NoemaLife qui s'établissait au 31 décembre 2014 à 698 k€ a été soldé par la compensation de créances de 2 000 k€ intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015. Il est rémunéré au taux annuel de 4,5 %.

4.6.6.14.1 GESTION DES RISQUES FINANCIERS
Exposition au risque de liquidité

Les contrats de prêt comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Les prêts souscrits auprès de HSBC et de la banque Palatine imposent le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Par ailleurs, le prêt de la banque Palatine exige le respect du maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31.12.2014 et du maintien du rapport endettement nette sur situation nette inférieur ou égal à 2. Le calcul s'établit annuellement sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2015.

Les prêts de HSBC, du CIC, du LCL et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

RISQUE DE CHANGE

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.6.6.15 DETTES FOURNISSEURS

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 1 078 | 1 793 |
| Effets à payer | 104 | 96 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 1 803 | 1 402 |
| Total | 2 985 | 3 291 |

4.6.6.16 AUTRES DETTES COURANTES

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 (1) |
|--|---------------|---------------|
| Avances et acomptes reçus | 1 251 | 1 990 |
| Clients créditeurs | 16 | 38 |
| Personnel, rémunérations et charges dues | 1 514 | 1 915 |
| Organismes sociaux | 2 956 | 3 110 |
| Etat, TVA | 4 831 | 4 389 |
| Etat, charges à payer | 800 | 647 |
| Avances subventions | 68 | 97 |
| Créditeurs divers | 104 | 190 |
| Produits constatés d'avance | 875 | 860 |
| Total | 12 415 | 13 236 |

(1) les données retraitées de l'application de l'interprétation IFRIC 21 sont détaillées au paragraphe 4.6.2.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Au 31 décembre 2015, le plan d'apurement accordé par la Commission des Chefs des Services Financiers le 17 décembre 2015, dont l'échéancier de paiement mensuel prend fin le 31 décembre 2016 est réparti à hauteur de 712 k€ dans la dette Etat, TVA et à hauteur de 536 k€ dans la dette envers les organismes sociaux.

Le compte Etat, TVA au 31 décembre 2015 comprend 2 692 k€ de TVA sur les factures à établir.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

4.6.6.17 ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

| (€'000) | Total | Echu à la clôture | de 0 à 30 jours | de 31 à 60 jours | à plus de 60 jours |
|-----------------------------------|---------------|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 985 | 723 | 208 | 163 | 1 891 |
| Dettes fiscales et sociales | 10 100 | 286 | 1 924 | 693 | 7 197 |
| Autres dettes | 3 130 | 63 | 307 | 285 | 2 474 |
| Total au 31.12.2015 | 16 215 | 1 072 | 2 439 | 1 141 | 11 562 |
| Total au 31.12.2014 | 17 204 | 2 482 | 2 917 | 782 | 11 024 |

4.6.6.18 INSTRUMENTS FINANCIERS

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégories et le niveau de la valorisation des instruments financiers à la juste valeur se présentent comme suit :

| €'000 | § | au 31.12.2015 | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Prêts et créances ou dettes en coût amorti | Niveau |
|---|----------|---------------|-----------------|------------------------------------|---|--------|
| Actifs financiers non courants | 4.6.7.4 | 1 152 | 1 152 | 62 | 1 090 | 3 |
| Créances non courantes | 4.6.7.6 | 3 767 | 3 767 | | 3 767 | |
| Clients et comptes rattachés | 4.6.7.9 | 23 505 | 23 505 | | 23 505 | |
| Autres créances courantes | 4.6.7.12 | 839 | 839 | | 839 | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 4.6.7.14 | 3 982 | 3 982 | | 3 982 | 1 |
| ACTIF | | 33 245 | 33 245 | 62 | 33 183 | |
| Emprunts et dettes financières non courants | 4.6.7.18 | 4 699 | 4 699 | | 4 699 | 2 |
| Autres dettes non courantes | 4.6.7.20 | 816 | 816 | | 816 | |
| Emprunts et dettes financières courants | 4.6.7.21 | 3 621 | 3 621 | | 3 621 | 2 |
| Dettes fournisseurs | 4.6.7.22 | 2 985 | 2 985 | | 2 985 | |
| Autres dettes courantes | 4.6.7.23 | 12 415 | 12 415 | | 12 415 | |
| PASSIF | | 24 536 | 24 536 | 0 | 24 536 | |

| €'000 | | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Prêts et créances ou dettes en coût amorti | Niveau | | |
|-------|---|--------------|---------------------------|--|-----------|---------------|---|
| | au 31.12.2014 (1) retraité | | | | | | |
| | Actifs financiers non courants | 4.6.7.4 | 1 013 | 1 013 | 53 | 960 | 3 |
| | Créances non courantes | 4.6.7.6 | 1 698 | 1 698 | | 1 698 | |
| | Clients et comptes rattachés | 4.6.7.9 | 23 573 | 23 573 | | 23 573 | |
| | Autres créances courantes | 4.6.7.12 | 1 126 | 1 126 | | 1 126 | |
| | Trésorerie et équivalent de trésorerie | 4.6.7.14 | 1 323 | 1 323 | | 1 323 | 1 |
| | ACTIF | | 28 733 | 28 733 | 53 | 28 680 | |
| | Emprunts et dettes financières non courants | 4.6.7.18 | 2 696 | 2 696 | | 2 696 | 2 |
| | Autres dettes non courantes | 4.6.7.20 | 677 | 677 | | 677 | |
| | Emprunts et dettes financières courants | 4.6.7.21 | 4 320 | 4 320 | | 4 320 | 2 |
| | Dettes fournisseurs | 4.6.7.22 | 3 291 | 3 291 | | 3 291 | |
| | Autres dettes courantes | 4.6.7.23 | 13 236 | 13 236 | | 13 236 | |
| | PASSIF | | 24 220 | 24 220 | 0 | 24 220 | |

La valorisation à la juste valeur est établit suivant une hiérarchie à trois niveaux qui se définissent comme suit :

- 1er niveau : cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- 2ème niveau : cours sur marché inactif pour un actif identique ou similaire, ou le cours de bourse pour un actif similaire observé sur un marché actif.
- 3ème niveau: toutes les données non observables qui sont les données propres à l'entité.

4.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

4.6.7.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Directoire.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales :

| Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice | 2015 | 2014 |
|---|-----------|-----------|
| Frédéric Vaillant, Président du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 192 608 € | 185 220 € |
| Rémunération variable | 82 013 € | 95 109 € |
| Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 124 686 € | 120 762 € |
| Rémunération variable | 24 924 € | 25 181 € |

- L'engagement de retraite pour Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier s'élève respectivement à 19 k€ et 12 k€.
- Concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir une nouvelle indemnité, en remplacement du précédent engagement. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2015. Du fait du renouvellement des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant et de Monsieur Jean-Paul Boulier décidé lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015, les indemnités de cession de fonctions seront de nouveau soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.
- Options de souscription d'actions : le Groupe n'a plus de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2015.
- les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2015. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

4.6.7.2 ACTIONNAIRE DU GROUPE MEDASYS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

En tant qu'actionnaire majoritaire et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des



délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

Les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|--------------------|----------------------|
| Dettes financières | <41> | <698> |
| Créances clients et comptes rattachés | 312 | 369 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | <600> | <899> |
| Total de la dette du Groupe Medasys | <329> | <1 228> |

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|--------------------|--------------------|
| Achats et autres charges externes | <540> | <391> |
| Chiffre d'affaires | 140 | 237 |
| Charges financières | <39> | <32> |
| Impact sur le résultat du Groupe Medasys | <439> | <186> |

Une compensation de créances de NoemaLife envers Medasys S.A. de 2 000 k€ est intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 %. Les charges financières correspondantes se sont élevées à 39 k€ en 2015.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes une charge de 312 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires du Groupe Medasys.

4.6.7.3 AUTRES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2015, Medasys a confié une mission ponctuelle à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts. Le montant de la mission est de 13 800 euros et porte sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de la plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

En 2015, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

4.6.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.6.8.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|--------------|------------|
| Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients | 140 | 455 |
| Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme | 1 598 | |
| Total | 1 738 | 455 |

4.6.8.1.2 ENGAGEMENTS DONNES

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|--------------|--------------|
| Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT | 100 | 100 |
| Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire | 50 | |
| Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail | 3 208 | 3 487 |
| Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin | 27 | 48 |
| Garantie des crédits court terme | 350 | |
| Garantie sur contrats clients | 230 | 569 |
| Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social | 12 | 25 |
| Marchés donnés en garantie | | 162 |
| Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A. | 3 367 | 2 902 |
| Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis | | 46 |
| Total | 7 344 | 7 339 |



4.6.8.1.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| | Actheos | | | | PricewaterhouseCoopers | | | | Total | |
|--|------------|-----------|-------------|-------------|------------------------|-----------|-------------|-------------|------------|------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | | 2015 | 2014 |
| €'000 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | |
| Medasys S.A. | 65 | 56 | 60% | 82% | 76 | 65 | 66% | 100% | 141 | 121 |
| Filiales intégrées globalement | 13 | 12 | 12% | 18% | | | 0% | 0% | 13 | 12 |
| <i>Sous-total</i> | <i>78</i> | <i>68</i> | <i>72%</i> | <i>100%</i> | <i>76</i> | <i>65</i> | <i>66%</i> | <i>100%</i> | <i>154</i> | <i>133</i> |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes | | | | | | | | | | |
| Medasys S.A. | 30 | | 28% | | 40 | | 34% | | 70 | |
| Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | |
| <i>Sous-total</i> | <i>30</i> | | <i>28%</i> | | <i>40</i> | | <i>34%</i> | | <i>70</i> | |
| Total | 108 | 68 | 100% | 100% | 116 | 65 | 100% | 100% | 224 | 133 |

4.6.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Medasys Japon a été cédée le 1^{er} janvier 2016 pour un yen et ne fait plus partie du périmètre de consolidation à partir de cette date.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.



4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**PricewaterhouseCoopers Audit****Commissaire aux comptes**

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Actheos**Commissaire aux comptes**

6, avenue du Coq
75009 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires

Medasys SA

Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.



- II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 5.674 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La note 4.6.2.2.3 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- La note 4.6.2.2.7 « Prise en compte du Chiffre d'Affaires de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 4.6.2.2.4 « Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation et de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

- Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

Actheos
Emmanuelle Rouxel



**Comptes Annuels
Medasys S.A.**

2015

5. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

5.1 BILAN

| €'000 | | au 31.12.2015 | | | au 31.12.2014 |
|---|----------|---------------|-----------------|---------------|---------------|
| | | Brut | Amort. et Prov. | Net | Net |
| ACTIF | & | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 37 600 | 29 058 | 8 542 | 8 064 |
| Immobilisations corporelles | | 1 338 | 802 | 536 | 491 |
| Immobilisations financières | | 18 066 | 14 920 | 3 146 | 2 940 |
| Total actif immobilisé | 5.3.4.1 | 57 004 | 44 780 | 12 224 | 11 495 |
| Stocks et en-cours | 5.3.4.3 | 118 | 2 | 116 | 116 |
| Clients et comptes rattachés | 5.3.4.4 | 22 264 | 601 | 21 663 | 22 094 |
| Autres créances | 5.3.4.5 | 4 363 | | 4 363 | 2 527 |
| Disponibilités et valeurs mobilières | 5.3.4.6 | 3 849 | 42 | 3 807 | 1 275 |
| Total actif circulant | | 30 594 | 645 | 29 949 | 26 012 |
| Comptes de régularisation et assimilés | 5.3.4.7 | 280 | | 280 | 348 |
| Total de l'actif | | 87 878 | 45 425 | 42 453 | 37 855 |
| PASSIF | | | | | |
| Capital | | | | 11 086 | 7 375 |
| Primes d'émis., de fusion, d'apport | | | | 12 224 | 10 456 |
| Réserve légale | | | | 727 | 727 |
| Report à nouveau | | | | <3 682> | <4 946> |
| Résultat de l'exercice | | | | <914> | 1 264 |
| Subvention d'investissements | | | | 296 | 330 |
| Provisions règlementées | | | | 79 | 74 |
| Total Capitaux propres | 5.3.4.8 | | | 19 816 | 15 280 |
| Avances conditionnées | 5.3.4.9 | | | 300 | 167 |
| Provisions pour risques et charges | 5.3.4.10 | | | 85 | 104 |
| Emprunts et dettes financières | | | | 7 601 | 5 784 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | | | 3 143 | 3 286 |
| Dettes fiscales et sociales | | | | 9 353 | 9 403 |
| Autres dettes | | | | 1 276 | 2 802 |
| Total Dettes | | | | 21 373 | 21 275 |
| Compte de régularisation et assimilés | 5.3.4.12 | | | 879 | 1 029 |
| Total du passif | | | | 42 453 | 37 855 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



5.2 COMPTE DE RESULTAT

| €'000 | & | Exercice 2015 | | | Exercice 2014 | | |
|-------|--|---------------|--------------|----------------------|---------------|--------------------|-------------|
| | | France | Export | Total | Total | | |
| | Ventes de matériel | 145 | 11 | 156 | 1% | 33 | - |
| | Production vendue de services | 14 912 | 3 467 | 18 379 | 99% | 21 322 | 100% |
| | Chiffre d'affaires 5.3.5.1 | 15 057 | 3 478 | 18 535 | 100% | 21 355 | 100% |
| | Production immobilisée 5.3.5.2 | | | 3 866 | 21% | 3 366 | 16% |
| | Subvention d'exploitation | | | | - | 30 | - |
| | Reprises sur amort. et provisions | | | | - | | - |
| | Autres produits | | | 1 | - | | - |
| | Transferts de charges 5.3.5.3 | | | 81 | - | 12 | - |
| | Total des produits d'exploitation | | | 22 483 | 21% | 24 763 | 116% |
| | Achats consommés | | | 117 | 1% | 264 | 1% |
| | Autres achats et charges externes | | | 5 655 | 31% | 5 665 | 27% |
| | Impôts et taxes | | | 656 | 4% | 637 | 3% |
| | Charges de personnel | | | 14 133 | 76% | 14 351 | 67% |
| | Dotations aux amortissements et aux provisions 5.3.5.4 | | | 3 545 | 19% | 3 455 | 16% |
| | Autres charges d'exploitation | | | 30 | - | 33 | - |
| | Total des charges d'exploitation | | | 24 136 | 130% | 24 405 | 114% |
| | Résultat d'exploitation | | | <1 653> | -9% | 358 | 2% |
| | Autres intérêts et produits | | | 5 | - | 3 | - |
| | Reprises sur provisions et transfert de charges | | | 152 | 1% | 494 | 2% |
| | Différences positives de change | | | 36 | - | 5 | - |
| | Produits nets sur valeurs mobilières de placement | | | | - | 1 | - |
| | Total des produits financiers 5.3.5.5 | | | 193 | 1% | 503 | 2% |
| | Intérêts et charges assimilées | | | 273 | 1% | 449 | 2% |
| | Différences négatives de change | | | 1 | - | 10 | - |
| | Dotations aux amortissements et aux provisions | | | 282 | 2% | 259 | 1% |
| | Total des charges financières 5.3.5.5 | | | 556 | 3% | 718 | 3% |
| | Résultat financier 5.3.5.5 | | | <363> | -2% | <215> | -1% |
| | Résultat courant avant impôts | | | <2 016> | -11% | 143 | 1% |
| | Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | 116 | 1% | 38 | - |
| | Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 40 | - | 150 | 1% |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | - | 142 | 1% |
| | Total des produits exceptionnels 5.3.5.6 | | | 156 | 1% | 330 | 1% |
| | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 269 | 1% | 252 | 1% |
| | Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 15 | - | 35 | - |
| | Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions | | | 27 | - | 151 | 1% |
| | Total des charges exceptionnelles 5.3.5.6 | | | 311 | 1% | 438 | 2% |
| | Résultat exceptionnel 5.3.5.6 | | | <155> | -1% | <108> | -1% |
| | Impôt sur les bénéfices 5.3.5.7.3 | | | 1 257 | 7% | 1 229 | 6% |
| | Résultat net | | | <914> | -5% | 1 264 | 6% |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



5.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

5.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En France, dans un contexte difficile, Medasys S.A. a renforcé son activité sur sa base installée avec une progression du chiffre d'affaires de 8 % pour les commandes de fonctionnalités additionnelles et de 14 % pour la maintenance. Medasys S.A. a par ailleurs poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Au niveau de sa gamme de produits, Medasys a finalisé le module DxSMA (Small Media Access) qui est un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient. Medasys S.A. a également connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Dans le prolongement de cette application, Medasys S.A. et Doctolib ont signé un partenariat portant sur le développement d'une offre intégrée afin de proposer un service complet de gestion des rendez-vous médicaux en ligne, avec à ce jour plus de 6 000 praticiens utilisateurs. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD. De même notre module DxSMA (Small Media Access) s'avère être un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient.

Au Benelux, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal). Le 15 décembre 2015, le CHdN a choisi DxCare marquant ainsi le premier succès de Medasys au Luxembourg. Ce projet très ambitieux prévoit un déploiement de l'ensemble du périmètre DxCare sur une période de 14 mois. Le plan de déploiement comprend également l'implémentation de notre solution de gestion de laboratoires, DxLab.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S.A. est porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 17 décembre 2015. Il prévoit l'apurement de la dette en principal de 1 297 k€ par remboursement en 13 mensualités à compter du 30 décembre 2015.

5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement de L'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2014.

5.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront à Medasys S.A..

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.



Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

L'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Licences et brevets

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets, amortis sur 1 an.

5.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- | | |
|--|-------------|
| - Installations générales | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans |

5.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon une approche multi critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

5.3.2.4 ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Medasys S.A. cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Ces créances sont sorties du bilan dès lors que leur propriété juridique est transférée au Factor.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

5.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés,



les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque et charge à hauteur de leur montant.

5.3.2.6 CAPITAUX PROPRES

Toute augmentation de capital est enregistrée pour la valeur nominale des actions émises. Lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, la différence figure en prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

5.3.2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Matériel : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

Licences : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Prestations de services : Medasys comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service) : les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.

La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS..

Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

5.3.2.8 AUTRES INFORMATIONS

Subventions d'investissements

Medasys S.A. bénéficie des subventions d'investissement qui concernent :

- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie,
- le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.



Engagements en matière de retraite

L'engagement en matière de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes mais d'une information en annexe.

Cet engagement est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée. Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge.

Intégration fiscale

Medasys S.A. (tête de Groupe) et sa filiale Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans. Une convention établie entre les deux sociétés prévoit que leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal doit être calculée comme si chaque société était imposée séparément.



5.3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.3.3.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

| Dénomination des filiales et participations | €'000 % | Avances consenties non remboursées au 31.12.2015 | | Valeur des titres détenus au 31.12.2015 | | Avances consenties non remboursées au 31.12.2014 | | Valeur des titres détenus au 31.12.2014 | | |
|---|------------|--|------------|---|--------------|--|------------|---|--------------|-------|
| | | détention | | | | | | | | |
| | | | Brute | nette | Brute | nette | Brute | nette | Brute | nette |
| MEDASYS Ltd. | 100% | 454 | - | 202 | - | 279 | - | 202 | - | |
| MEDHEALTH MAROC SARL | 100% | 12 | 12 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | |
| MEXYS SAS | 100% | 193 | 193 | 1 672 | 990 | 193 | 193 | 1 672 | 942 | |
| MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1) | 100% | 3 479 | - | 9 873 | - | 3 479 | - | 9 873 | - | |
| Sous-total filiales étrangères | | 4 138 | 205 | 11 756 | 999 | 3 960 | 202 | 11 756 | 951 | |
| MEGA-BUS SAS | 100% | | | 944 | 789 | | | 944 | 789 | |
| Sous-total filiales françaises | | 0 | 0 | 944 | 789 | 0 | 0 | 944 | 789 | |
| Total | | 4 138 | 205 | 12 700 | 1 788 | 3 960 | 202 | 12 700 | 1 740 | |

| €'000 | Dénomination des filiales et participations | % | Capitaux | Résultat | Résultat | Chiffre d'affaires 2 015 | Chiffre d'affaires 2 014 |
|-------|---|------|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | | propres avant résultat au 31.12.2015 | de l'exercice 2015 | de l'exercice 2014 | | |
| | MEDASYS Ltd. | | | | | | |
| | au capital de 36 000 000 JPY | 100% | <496> | <38> | <43> | 153 | 219 |
| | MEDHEALTH MAROC SARL AU | | | | | | |
| | au capital de 100 000 MAD | 100% | - | 6 | <8> | 74 | 14 |
| | MEXYS SAS | | | | | | |
| | au capital de 460 000 € | 100% | 941 | 49 | 318 | 1 752 | 1 421 |
| | MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1) | | | | | | |
| | au capital de 9 520 294 US\$ | 100% | <3 479> | - | - | - | - |
| | Sous-total filiales étrangères | | <3 034> | 17 | 267 | 1 979 | 1 654 |
| | MEGA-BUS SAS | | | | | | |
| | au capital de 305 000 € | 100% | 318 | 6 | <155> | 1 343 | 1 497 |
| | Sous-total filiales françaises | | 318 | 6 | <155> | 1 343 | 1 497 |
| | Total | | <2 716> | 23 | 112 | 3 322 | 3 151 |

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

Aucun dividende n'a été versé par les filiales au cours de l'exercice.



5.3.4 NOTES SUR LE BILAN

5.3.4.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

| €'000 | 31.12.14 | Acquisitions | Cessions/Réd. | Autres | 31.12.15 |
|--|---------------|--------------|---------------|----------|---------------|
| Frais de développement | 27 586 | 3 867 | | | 31 453 |
| Concessions et droits similaires | 995 | | | | 995 |
| Fonds commercial | 3 140 | | | | 3 140 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 012 | | | | 2 012 |
| Total immobilisations incorporelles | 33 733 | 3 867 | 0 | 0 | 37 600 |
| Agencements, installations générales | 343 | 157 | | | 500 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 785 | 53 | | | 838 |
| Avance et acompte | 76 | | 76 | | 0 |
| Total immobilisations corporelles | 1 204 | 210 | 76 | 0 | 1 338 |
| Titres de participations | 12 700 | | | | 12 700 |
| Créances rattachées aux participations | 3 958 | 180 | | | 4 138 |
| Prêts | 473 | 44 | | | 517 |
| Dépôts et cautionnements | 600 | 111 | | | 711 |
| Total immobilisations financières | 17 731 | 335 | 0 | 0 | 18 066 |
| Total immobilisations brutes | 52 668 | 4 412 | 76 | 0 | 57 004 |

5.3.4.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

| €'000 | 31.12.14 | Dotations | Reprises | Autres | 31.12.15 |
|--|---------------|--------------|-----------|----------|---------------|
| Frais de développement | 20 455 | 3 323 | | | 23 778 |
| Concessions et droits similaires | 812 | 66 | | | 878 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 012 | | | | 2 012 |
| Fonds de commerce | 2 390 | | | | 2 390 |
| Total immobilisations incorporelles | 25 669 | 3 389 | 0 | 0 | 29 058 |
| Agencements, installations générales | 39 | 53 | | | 92 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 674 | 36 | | | 710 |
| Total immobilisations corporelles | 713 | 89 | 0 | 0 | 802 |
| Titres de participations | 10 960 | | 48 | | 10 912 |
| Créances rattachées aux participations | 3 757 | 177 | | | 3 934 |
| Dépôts et cautionnements | 74 | | | | 74 |
| Total immobilisations financières | 14 791 | 177 | 48 | 0 | 14 920 |
| Total amortissements et provisions | 41 173 | 3 655 | 48 | 0 | 44 780 |

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

5.3.4.3 STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences, sa valeur nette s'établit à 116 k€ comprenant une dépréciation de 2 k€.

5.3.4.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Clients | 2 711 | 2 009 |
| Clients douteux | 688 | 620 |
| Factures à établir | 18 865 | 19 999 |
| Total brut | 22 264 | 22 628 |
| Provision pour dépréciation | 601 | 534 |
| Total net | 21 663 | 22 094 |

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, et sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.



La décomposition par échéance des créances clients se présente comme suit :

| €'000 | Total | de 0 à 60 jours | Echu à la clôture | Echu à moins de 180 jours | Echu entre 180 et 360 jours | Echu plus de 360 jours |
|---------------|-------|-----------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------|
| au 31.12.2015 | 2 798 | 960 | 1 838 | 665 | 763 | 410 |
| au 31.12.2014 | 2 095 | 838 | 1 257 | 561 | 337 | 359 |

5.3.4.5 AUTRES CREANCES

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|--------------|--------------|
| Fournisseurs, avoirs non parvenus | | 13 |
| Fournisseurs, avances et acomptes | 53 | 59 |
| Créances sur personnel et organismes sociaux | 4 | 1 |
| Créances et crédits d'impôts | 3765 | 1673 |
| Etat, subvention | 94 | 94 |
| Créances TVA | 381 | 522 |
| Produits à recevoir | | 13 |
| Débiteurs divers | 66 | 152 |
| Total brut | 4 363 | 2 527 |
| Provision pour dépréciation | | |
| Total net | 4 363 | 2 527 |

5.3.4.6 DISPONIBILITE S ET VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2015, Medasys S.A. détient 209 892 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 149 731 titres pour une valeur de 91 620 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2015, Medasys S.A. a acquis 318 975 actions à un cours moyen de 0,68 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 300 837 actions à un cours moyen de 0,71 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 5 k€ et un mali de cession de 15 k€. Au 31 décembre 2015, les 209 892 titres auto détenus représentent 0,54 % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2015. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 132 495 €. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 60 050,10 €.

5.3.4.7 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

| €'000 | Comptes de régularisation et assimilés actif | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|------------|------------|
| | Charges constatées d'avance | | |
| | Loyers | 18 | 103 |
| | Sous-traitance | 97 | 99 |
| | Publicité et documentation | 32 | 1 |
| | Entretiens et réparations | 7 | 15 |
| | Assurances | 39 | 5 |
| | Divers | 23 | 21 |
| | sous-total | 216 | 244 |
| | Ecart de conversion | | |
| | Créances rattachées aux participations | 64 | 77 |
| | Clients | | 27 |
| | sous-total | 64 | 104 |
| | Total | 280 | 348 |

Au 31.12.2015, les écarts de conversion pour 64 k€ concernent les créances détenues sur la filiale japonaise. Ils représentaient 77 k€ au 31.12.2014.



5.3.4.8 CAPITAUX PROPRES

5.3.4.8.1 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Après constatation par le Directoire du 5 mars 2015 de la création de 1 066 949 actions nouvelles résultant de l'exercice de 10 669 490 BSA3, et par le Directoire du 28 décembre 2015 de la création de 11 905 000 actions nouvelles, le capital social de Medasys S.A. est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2015 est le suivant :

| Actionnaires | Nombre d'actions détenues | % du capital | Total des droits de vote | % Des droits de vote |
|--------------------------------------|---------------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| NoemaLife | 22 462 177 | 57,97% | 22 462 177 | 58,28% |
| Consorts Hofmann | 1 778 000 | 4,59% | 1 778 000 | 4,61% |
| Management | 1 086 826 | 2,80% | 1 086 826 | 2,82% |
| Salariés | 292 516 | 0,75% | 292 516 | 0,76% |
| Sous-total | 25 619 519 | 66,11% | 25 619 519 | 66,47% |
| Ecotech et développement durable | 403 251 | 1,04% | 403 251 | 1,05% |
| Hexagone croissance 2 | 338 843 | 0,87% | 338 843 | 0,88% |
| Hexagone croissance 3 | 423 214 | 1,09% | 423 214 | 1,10% |
| Hexagone croissance 4 | 255 461 | 0,66% | 255 461 | 0,66% |
| Public | 11 501 082 | 29,68% | 11 501 082 | 29,84% |
| Actions propres détenues par Medasys | 209 892 | 0,54% | | |
| Total | 38 751 262 | 100% | 38 541 370 | 100% |

Le 4 janvier 2016, NoemaLife a déclaré avoir franchi à la hausse le 31 décembre 2015 le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la société Medasys dans le cadre de l'augmentation de capital. L'Autorité des Marchés Financiers a accordé à NoemaLife une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de Medasys.

5.3.4.8.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| €'000 | 31.12.14 | Augmentation du capital | Affectation du résultat | Résultat de l'exercice | Autres variations | 31.12.15 |
|--------------------------------|---------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| Capital social | 7 375 | 3 711 | | | | 11 086 |
| Prime d'émission | 3 480 | 1 970 | | | <201> | 5 249 |
| Prime de fusion | 2 504 | | | | | 2 504 |
| Prime d'apport | 4 472 | | | | | 4 472 |
| Réserve légale proprement dite | 727 | | | | | 727 |
| Report à nouveau | <4 946> | | 1 264 | | | <3 682> |
| Résultat de l'exercice | 1 264 | | <1 264> | <914> | | <914> |
| Subventions d'investissements | 330 | | | | <35> | 295 |
| Provisions réglementées | 74 | | | | 5 | 79 |
| Total | 15 280 | 5 681 | 0 | <914> | <231> | 19 816 |

5.3.4.9 AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance Financement a versé un acompte de 167 K€ en 2010 et de 133 K€ en 2015 au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 K€. Son remboursement interviendra en cas de succès du projet financé

5.3.4.10 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

| €'000 | 31.12.14 | Dotations | Reprises | | 31.12.15 |
|--|---------------|------------|------------|---------------|---------------|
| | | | utilisées | non utilisées | |
| Amortissements dérogatoires | 74 | 6 | | | 80 |
| Provisions règlementées | 74 | 6 | 0 | 0 | 80 |
| Provisions pour pertes de change | 104 | 63 | 104 | | 63 |
| Provisions pour litiges | 0 | 22 | | | 22 |
| Provisions pour risques et charges | 104 | 85 | 104 | 0 | 85 |
| Dépréciation des immobilisations incorp. | 2 390 | | | | 2 390 |
| Dépréciation des immobilisations financières | 14 792 | 176 | 48 | | 14 920 |
| Dépréciation des stocks de marchandises | 1 | | | | 1 |
| Dépréciation des comptes clients | 534 | 67 | | | 601 |
| Dépréciation des actions d'autocontrôle | 0 | 42 | | | 42 |
| Provisions pour dépréciation | 17 717 | 285 | 48 | 0 | 17 954 |
| Total | 17 895 | 376 | 152 | 0 | 18 119 |
| Dotations et reprises d'exploitation | | 66 | 0 | | |
| Dotations et reprises financières | | 282 | 152 | | |
| Dotations et reprises exceptionnelles | | 28 | 0 | 0 | |
| | | 376 | 152 | 0 | |

Les dotations concernent essentiellement la créance détenue sur la filiale japonaise, le risque de change, et les titres d'autocontrôle. Les reprises concernent les titres de Mexys et le risque de change.



5.3.4.11 ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

| €'000 | Nature des créances | 31.12.15 | A un an au plus | A plus d'un an | 31.12.14 |
|-------|--|---------------|-----------------|----------------|---------------|
| | Créances rattachées à des participations | 4 138 | 660 | 3 478 | 3 959 |
| | Prêts | 567 | | 567 | 472 |
| | Autres immobilisations financières | 661 | 74 | 587 | 599 |
| | Acomptes versés sur commandes | 53 | 53 | - | 59 |
| | Clients litigieux | 688 | 688 | - | 620 |
| | Autres créances clients | 21 576 | 11 376 | 10 200 | 22 008 |
| | Organismes sociaux | 4 | 4 | - | 13 |
| | Etat, impot sociétés | 3 675 | | 3 675 | 1 581 |
| | Etat, TVA | 381 | 381 | - | 522 |
| | Etat, Subvention | 184 | | 184 | 186 |
| | Débiteurs divers | 66 | 66 | - | 166 |
| | Charges constatées d'avance | 216 | 216 | - | 244 |
| | Total | 32 209 | 13 518 | 18 691 | 30 429 |
| €'000 | Nature des dettes | 31.12.15 | A un an au plus | A plus d'un an | 31.12.14 |
| | Soldes bancaires créditeurs | 1 630 | 1 630 | - | 2 282 |
| | Emprunts à plus d'un an à l'origine | 5 632 | 1 116 | 4 516 | 3 256 |
| | Autres dettes financières diverses | 339 | 339 | - | 246 |
| | Fournisseurs | 3 143 | 3 143 | - | 3 286 |
| | Clients, acomptes reçus sur commandes | 1 185 | 1 185 | - | 1 932 |
| | Clients créditeurs | 15 | 15 | - | 38 |
| | Etat, TVA | 4 658 | 3 163 | 1 495 | 4 195 |
| | Autres impôts et taxes | 810 | 810 | - | 648 |
| | Personnel | 1 367 | 1 367 | - | 1 729 |
| | Organismes sociaux | 2 519 | 2 519 | - | 2 831 |
| | Groupe et associés | 71 | 71 | - | 757 |
| | Créditeurs divers | 20 | 20 | - | 74 |
| | Produits constatés d'avance | 721 | 481 | 240 | 869 |
| | Total | 22 110 | 15 859 | 6 251 | 22 143 |
| | Emprunts souscrits dans l'exercice | 1450 | | | 2401 |
| | Emprunts remboursés dans l'exercice | 899 | | | 808 |

5.3.4.12 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

| €'000 | Comptes de régularisation et assimilés passif | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|---|------------|--------------|
| | Produits constatés d'avance | | |
| | Maintenance | 53 | 23 |
| | Matériel | 9 | |
| | Prestations | 303 | 319 |
| | Logiciel | 76 | 207 |
| | Participation du bailleur aux travaux d'aménagement | 280 | 320 |
| | sous-total | 721 | 869 |
| | Ecart de conversion | | |
| | Créances rattachées aux participation | 158 | 157 |
| | Clients | | 3 |
| | sous-total | 158 | 160 |
| | Total | 879 | 1 029 |

5.3.4.13 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

| €'000 | Produits à recevoir | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|---------------------------------------|---------------|---------------|
| | Clients, factures à établir | 18 865 | 19 999 |
| | Fournisseurs, avoirs à recevoir | | 14 |
| | Débiteurs divers, produits à recevoir | 93 | 105 |
| | Total | 18 958 | 20 118 |



| €'000 | Charges à payer | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|--------------|--------------|
| | Intérêts courus auprès des établissements financiers | 7 | 12 |
| | Fournisseurs, factures non parvenues | 1 894 | 1 335 |
| | Personnel | 1 303 | 1 613 |
| | Organismes sociaux | 610 | 752 |
| | Etat | 810 | 637 |
| | Associés | 30 | 60 |
| | Total | 4 654 | 4 409 |

5.3.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.3.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

| €'000 | Exercice 2015 | | Exercice 2014 | |
|--------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| France | 15 057 | 81,2% | 19 471 | 91,2% |
| Export | 3 478 | 18,8% | 1 884 | 8,8% |
| Total | 18 535 | 100% | 21 355 | 100% |

5.3.5.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

| | | 31.12.15 | 31.12.14 |
|------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|
| Frais de developpement immobilisés | Frais de personnel | 3 721 | 3 215 |
| | Charges externes | 145 | 151 |
| | Total | 3 866 | 3 366 |

5.3.5.3 TRANSFERT DE CHARGES

| €'000 | | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|---------------------------------|-----------|-----------|
| | Remboursement d'assurances | | 12 |
| | Avantage en nature sur salaires | 81 | |
| | Total | 81 | 12 |

5.3.5.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

| €'000 | | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|--------------|--------------|
| | Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp. | 3 478 | 3 455 |
| | Dotations aux provisions sur immobilisations financières | 219 | 229 |
| | Dotations aux provisions sur actif circulant | 66 | |
| | Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires | 6 | 8 |
| | Dotations aux prov. pour dép.des immo. incorporelles | | 50 |
| | Dotations aux provisions pour risques et charges | 85 | 123 |
| | Total | 3 854 | 3 865 |

5.3.5.5 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

| €'000 | Produits financiers | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|---|------------|------------|
| | Produits d'intérêts financiers | 5 | 3 |
| | Produits sur cessions de valeurs mobilières | | 1 |
| | Différences positives de change | 36 | 5 |
| | Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres | | 9 |
| | Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales | 48 | 378 |
| | Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales | | 5 |
| | Reprises de provisions pour perte de changes | 104 | 102 |
| | Total | 193 | 503 |



| €'000 | Charges financières | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|------------|------------|
| | Intérêts et charges assimilées | 230 | 218 |
| | Différences négatives de change | 1 | 10 |
| | Charges d'intérêts avec les sociétés du groupe | 42 | 35 |
| | Abandon de créances au profit de la filiale Mexys | | 193 |
| | Dotations aux provisions pour risques de change | 63 | 104 |
| | Dotations pour dépréciation des actions propres | 42 | - |
| | Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales | 176 | 155 |
| | Divers | 2 | 3 |
| | Total | 556 | 718 |

5.3.5.6 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

| €'000 | Produits exceptionnels | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|------------|------------|
| | Autres régularisations des comptes de tiers | 36 | 38 |
| | Reprises de pénalités et amendes | 80 | |
| | Quote part de subvention virée au résultat | 35 | 102 |
| | Boni de cession des actions propres | 5 | 45 |
| | Reprises de provisions pour litiges et dépréciations | | 141 |
| | Divers | | 4 |
| | Total | 156 | 330 |

| €'000 | Charges exceptionnelles | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|--|------------|------------|
| | Pénalités et majorations | 263 | 164 |
| | Autres régularisations comptes de tiers | 4 | - |
| | Frais de personnel | 2 | 85 |
| | Frais liés aux litiges en cours | | 3 |
| | Mali de cession des actions propres | 15 | 35 |
| | Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires | 6 | 8 |
| | Dotations aux provisions pour dépréciation | | 124 |
| | Dotations aux provisions pour risques | 21 | 19 |
| | Total | 311 | 438 |

La dotation aux provisions pour risques de 21 k€ au 31 décembre 2015 est de nature sociale.

5.3.5.7 AUTRES INFORMATIONS

5.3.5.7.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

| €'000 | | Nombre de titres | Valeur comptable nette |
|-------|--|------------------|------------------------|
| | Participations non cotées | | |
| | Medasys Digital Systems Inc (USA) | 466 670 | - |
| | Medasys Ltd. (Japon) | 36 000 | - |
| | Mega-Bus (France) | 20 000 | 789 |
| | Medhealth (Maroc) | 1 000 | 9 |
| | Mexys SA (Belgique) | 26 500 | 990 |
| | sous-total | | 1 788 |
| | Actions propres cotées | | |
| | Actions Medasys SA | | 26 |
| | Autres formes de participation | | |
| | Actions Medasys SA du contrat de liquidité | | 64 |
| | Total | | 1 878 |

5.3.5.7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.5.7.2.1 Engagements reçus

| €'000 | | 31.12.15 | 31.12.14 |
|-------|---|--------------|------------|
| | Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients | 140 | 455 |
| | Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme | 1 598 | |
| | Total | 1 738 | 455 |



5.3.5.7.2.2 Engagements donnés

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|--------------|--------------|
| Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT | 100 | 100 |
| Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail | 3 208 | 3 487 |
| Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire | 50 | |
| Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin | 27 | 48 |
| Garantie des crédits court terme | 350 | |
| Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis | | 46 |
| Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie des emprunts | 12 | 25 |
| Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A. | 3 367 | 2 902 |
| Garantie sur contrats clients | 230 | 569 |
| Montant des marchés donnés en garantie | | 162 |
| Engagements en matière de retraite | 1 330 | 1 295 |
| Total | 8 674 | 8 634 |

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 135 k€ au 31.12.2015 et à 4 283 k€ au 31.12.2014. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisées.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement en matière de retraite sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 3,2 % pour les « cadres » et « non-cadres ». En 2015, il était de 3 % pour les « cadres » et de 2,5% pour les « non-cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 2 % en 2015 il était de 1,5 % en 2014,
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %,
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Au 31 décembre 2015, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 330 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

5.3.5.7.2.3 Crédit-bail

| €'000 | Valeur d'acquisition des biens | Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents | Redevances payées au cours de la période | Redevances restant à payer à 1 an | Redevances restant à payer de 1 à 5 ans | Total restant à payer | Valeur résiduelle |
|------------------------------------|--------------------------------|---|--|-----------------------------------|---|-----------------------|-------------------|
| Matériel de bureau et informatique | 492 | 116 | 132 | 125 | 97 | 222 | - |
| Matériel de transport | 59 | 14 | 12 | 12 | 9 | 21 | - |
| Total | 551 | 130 | 144 | 137 | 106 | 243 | 0 |

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrées pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 118 k€ et à 163 k€.

5.3.5.7.3 IMPOT SUR LES SOCIETES
5.3.5.7.3.1 Suivi des déficits reportables

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---------------------------------|----------|----------|
| Déficits ordinaires reportables | 16 097 | 13 761 |

5.3.5.7.3.2 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 257 k€ correspond au crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2015. Il était de 1 229 k€ en 2014.

5.3.5.7.4 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013,



- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014,
- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) exercé entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

5.3.5.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels.

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|----------|----------|
| Participations | 12 700 | 12 700 |
| Créances rattachées à des participations | 4 138 | 3 959 |
| Créances clients et comptes rattachés | 354 | 192 |
| Dettes rattachées à des participations | 155 | 91 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 358 | 337 |
| Achats de marchandises | 92 | 75 |
| Achats et autres charges externes | 554 | 371 |
| Chiffre d'affaires | 415 | 328 |
| Produits financiers | 1 | 1 |
| Charges financières | 3 | 196 |

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

| €'000 | 31.12.15 | 31.12.14 |
|--|----------|----------|
| Dettes financières | 42 | 698 |
| Créances clients et comptes rattachés | 28 | 369 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 585 | 899 |
| Achats et autres charges externes | 576 | 391 |
| Chiffre d'affaires | 91 | 237 |
| Charges financières | 39 | 32 |

Une compensation de créances de NoemaLife envers Medasys de 2 000 k€ est intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 %. Les charges financières correspondantes se sont élevées à 39 k€ en 2015.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes une charge de 312 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires du Groupe Medasys.

En tant qu'actionnaire majoritaire et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont :

| Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice | 2015 | 2014 |
|---|-----------|-----------|
| Frédéric Vaillant, Président du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 192 608 € | 185 220 € |
| Rémunération variable | 82 013 € | 95 109 € |
| Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire | | |
| Rémunération fixe | 124 686 € | 120 762 € |
| Rémunération variable | 24 924 € | 25 181 € |

Concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir une nouvelle indemnité, en remplacement du précédent engagement. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2015. Du fait du renouvellement des mandats de Monsieur



Frédéric Vaillant et de Monsieur Jean-Paul Boulier décidé lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015, les indemnités de cession de fonctions seront de nouveau soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

Les Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2015. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

Les options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2015.

- autres parties liées

Au cours de l'exercice 2015, Medasys a confié une mission ponctuelle à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts. Le montant de la mission est de 13 800 euros et porte sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de la plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

En 2015, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur Medasys S.A..

5.3.5.9 EFFECTIFS

| <i>(en nombre de salariés)</i> | 31.12.15 | 31.12.14 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Ingénieurs et cadres | 161 | 164 |
| Employés, techniciens et apprentis | 21 | 16 |
| Total | 182 | 180 |

5.3.5.10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Medasys Japon a été cédée le 1er janvier 2016 pour un yen et ne fait plus partie du périmètre de consolidation à partir de cette date.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.



5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires

Medasys SA

Immeuble Pentagone Plaza

381 Avenue du Général de Gaulle

92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées » de l'annexe aux comptes annuels précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



Principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 7 675 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- La note 5.3.2.7 « Chiffre d'Affaires » de l'annexe aux comptes annuels expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » et 5.3.2.3 « Immobilisations Financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités d'évaluation et de dépréciation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 22 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

Actheos
Emmanuelle Rouxel



5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur Seine

ACTHEOS
6, avenue du Coq
75009 Paris

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés****(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires
Medasys SA
Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec la société Agile Green Development**Personne concernée :**

M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

Nature et objet :

Mission de conseil et d'assistance.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.



Modalités :

Le montant de la mission, objet du bon de commande, est de 13800 euros. En 2015, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Dans le cadre de la présentation de votre plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon et de la nécessité d'intégrer un volet développement durable, Medasys a confié une mission ponctuelle à la société mentionnée ci-dessus.

Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire**Personnes concernées :**

M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

M. Jean-Paul Boulier, membre du Directoire.

Nature et objet :

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de renouveler dans leurs fonctions respectives, M. Frédéric Vaillant et M. Jean-Paul Boulier, respectivement Président et membre du Directoire, et par conséquent de renouveler l'engagement d'indemnité de cessation de fonctions pour une durée d'un an.

Modalités :

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de Surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables versées au titre des deux dernières années civiles d'activités. Les conditions de performance associées à cet engagement sont les suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Afin de conserver des personnes qui ont les compétences et l'expérience nécessaires pour diriger la société Medasys d'une part et en accord avec les pratiques de marché d'autre part, les membres du Conseil de surveillance de la société Medasys ont décidé lors du 15 mars 2016 de renouveler les engagements d'indemnités de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.



Convention de trésorerie avec la société Noemalife

Personnes concernées : Noemalife

Nature et objet :

Medasys a conclu avec la société Noemalife une convention de trésorerie le 23 décembre 2011, modifiée par un avenant en date du 10 février 2014 et prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités :

La rémunération de cette convention de trésorerie est fixée au taux Euribor 3 mois plus 4,5%. En 2015, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 39 195 euros.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par votre Conseil de Surveillance par simple omission. Elle a été réexaminée par le Conseil de Surveillance du 15 mars 2016 mais ce réexamen ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance avec la société Noemalife

Personnes concernées : Noemalife

Nature et objet :

Medasys a conclu avec la société Noemalife, une convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 mai 2014 et réexaminée par le Conseil de Surveillance du 15 mars 2016.

Modalités :

Dans le cadre de cette convention, Medasys doit verser une redevance à Noemalife qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidés 2015. En 2015, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 312 000 euros.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.



Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire**Personnes concernées :**

M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

M. Jean-Paul Boulier, membre du Directoire.

Nature et objet :

L'engagement pris par Noemalife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de M. Frédéric Vaillant et M. Jean-Paul Boulier respectivement Président et membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2015.

Modalités :

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de Surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables versées au titre des deux dernières années civiles d'activités. Les conditions de performance associées à cet engagement sont les suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

Actheos
Emmanuelle Rouxel



5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlednext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Le Code Middlednext est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlednext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation du Conseil

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2015, elles ont concerné l'adaptation de certains tableaux de reporting pour tenir compte de la part grandissante de l'activité à l'export. Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil,

- en matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil

L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil est toujours en cours de réflexion. Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de surveillance de la société lors de la séance du 15 mars 2016 et transmis aux commissaires aux comptes.

I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est nommé pour une durée de quatre ans. Les mandats des membres du Directoire sont arrivés à échéance en novembre 2015. Le Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015 a décidé :

- de renouveler les mandats de Messieurs Frédéric Vaillant, Jean-Paul Boulier et Achille Grisetti,
- de ne pas renouveler les mandats de Messieurs Andrea Grandi et Mario Zucca, (ce dernier ayant été nommé par le Conseil de surveillance du 19 mai 2015 en remplacement de Madame Cristina Signifredi, démissionnaire) et,
- de nommer Mesdames Cristina Signifredi et Simona Campo Di Costa Vigolo e Fredana, en remplacement de Messieurs Andrea Grandi et Mario Zucca.

La date d'échéance des mandats des membres du Directoire est le 11 novembre 2019.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2015, le Directoire s'est réuni six fois, le 28 janvier, le 5 mars, le 30 juillet, le 22 octobre le 9 décembre, et le 28 décembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 90 %.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014 a décidé de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports y afférents.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé.

1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;



- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Francesco Serra ;
- Monsieur Pierre Serafino ;
- Monsieur Paolo Maggioli, étant précisé que ce dernier a été coopté en qualité de membre du Conseil de surveillance le 19 mai 2015, en remplacement de Monsieur Paolo Toth, démissionnaire.

Il sera ainsi proposé à l'assemblée Générale du 26 mai 2016 de ratifier cette nomination.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les changements intervenus dans la composition du Conseil au cours du dernier exercice clos :

| Nom des membres du Conseil | Nature du changement | Date d'effet | Diversification dans la composition du Conseil |
|----------------------------|---|--------------|--|
| Monsieur Paolo TOTH | Démission | 19 mai 2015 | - |
| Monsieur Paolo MAGGIOLI | Nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Paolo TOTH | 19 mai 2015 | Internationalisation |

Messieurs Francesco Serra, Andrea Corbani et Paolo Maggioli ont la nationalité italienne. Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse. Monsieur Pierre Serafino a la nationalité française.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Midlenext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

| Membres du conseil indépendants | Madame Florence Hofmann | Monsieur Andrea Corbani | Monsieur Francesco Serra | Monsieur Paolo Maggioli | Monsieur Pierre Serafino |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Ne pas être, ni avoir été au cours des 3 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe | Indépendant | Non Indépendant | Non Indépendant | Non Indépendant | Indépendant |
| Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier significatif de la société ou son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité | Indépendant | Indépendant | Indépendant | Indépendant | Indépendant |
| Ne pas être un actionnaire de référence de la société | Non Indépendant | Indépendant | Non Indépendant | Indépendant | Indépendant |
| Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence | Indépendant | Indépendant | Indépendant | Indépendant | Indépendant |
| Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 années précédentes | Indépendant | Indépendant | Indépendant | Indépendant | Indépendant |
| Conclusion sur l'indépendance | Non indépendant | Non indépendant | Non indépendant | Non indépendant | Indépendant |



Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein une femme (20%) et quatre hommes.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 2.11 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2015 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2015, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 5 mars, le 19 mai, le 30 juillet et 12 novembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 85 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2014 et des comptes semestriels 2015 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
- examen et validation du budget 2015,
- autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de Commerce,
- autorisation donnée au Directoire pour la mise en place de prêts moyen-terme et pour le nantissement du fonds de commerce,
- démission d'un membre du Conseil de Surveillance et nouvelle nomination qui sera à ratifier lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016,
- démission d'un membre du Directoire et nouvelle nomination,
- Renouvellement du Directoire,
- analyse de la situation financière du groupe, des besoins de trésorerie et de l'augmentation de capital,
- conflits d'intérêts.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du



Conseil de Surveillance qui en ont pris acte. En 2015, il s'est réuni une fois le 19 mai. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions de direction générale qu'ils occupent ou ont occupées respectivement dans NoemaLife, maison-mère de Medasys et dans un groupe international coté. Par ailleurs Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2015, le comité s'est réuni deux fois, le 5 mars et le 30 juillet.

Au cours de 2015, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité.

Le taux de participation à ce comité est de 75 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Comité de direction

Un comité de direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de NoemaLife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie ainsi qu'une convention d'assistance administrative, financière et technique.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001 : 2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.



Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service financier présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement. En 2015, le comité de direction a souhaité intégrer à chaque comité une revue de la planification des développements en cours afin d'anticiper d'éventuels décalages ainsi que les conséquences financières qui pourraient en découler. Cette présentation est faite par la Direction R&D.

Des comités de direction exceptionnels peuvent également se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2015, trois audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Les processus Management, Déploiement et Réclamations clients, les processus Conception, Achats, Support Vente et Ressources humaines et enfin le processus Vente Marketing. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment la révision des processus pour tenir compte de la part grandissante de l'export, la traçabilité des mises à jour de nos manuels utilisateurs, la mise en place d'objectifs chiffrés associés à nos indicateurs de déploiement.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Au cours de l'année 2015, Medasys a mis en œuvre les recommandations faites par nos commissaires aux comptes en 2014 concernant le renforcement du niveau de sécurité de son système d'information.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

III) DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an, jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.



Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'indemnités de cessation de fonctions en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier, respectivement Président du directoire et Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de l'engagement pris par NoemaLife, de prévoir de nouvelles indemnités de départ.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Ainsi, l'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Ces deux décisions ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015. Compte tenu du renouvellement des mandats de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier décidés lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015, ces décisions seront à nouveau soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2015.

IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014 a décidé de prévoir expressément dans les statuts de la société l'absence de droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

V) ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Néant.

La Présidente du Conseil de surveillance

Florence Hofmann

Le 15 mars 2016



5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS

Aux Actionnaires,
Medasys SA
Pentagone Plaza
381, Avenue Charles de Gaulle
92140 Clamart

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Medasys SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :



- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

Actheos
Emmanuelle Rouxel



